

Glossaire FAT: scénario 1 - FAT 1

Version complète

Version: 2002/3

Date d'expédition: 29/08/2002

Date de fin de validité:

Commentaires:

Liste de la version complète

Message 0: page de garde
Page de garde

Message 1 : déclaration
Introduction

Glossaire
Introduction

Accident

00113 - CODE DE LA FORME DE L'ACCIDENT
00115 - CODE DU FACTEUR MATERIEL
00237 - DATE DE L'ACCIDENT
00238 - LES HEURES/MINUTES DE L'ACCIDENT SONT-ELLES CONNUES ?
00239 - HEURE / MINUTES DE L'ACCIDENT
00240 - NATURE DE L'ACCIDENT
00241 - CODE PAYS DU LIEU DE L'ACCIDENT
00242 - CODE POSTAL DU LIEU DE L'ACCIDENT
00243 - COMMUNE DU LIEU DE L'ACCIDENT
00246 - DANS QUEL ENVIRONNEMENT OU DANS QUEL TYPE DE LIEU DE TRAVAIL LE TRAVAILLEUR SE TROUVAIT-IL AU MOMENT DE L'ACCIDENT ? VEUILLEZ PRECISER LE LIEU
00247 - DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCIDENT A L'EMPLOYEUR PAR LA VICTIME
00248 - HEURE PAUSE DE
00249 - HEURE DE LA NOTIFICATION DE L'ACCIDENT A L'EMPLOYEUR PAR LA VICTIME
00250 - TYPE DE TRAVAIL QUE LE TRAVAILLEUR ETAIT EN TRAIN D'EXECUTER, TACHE QU'IL ETAIT EN TRAIN DE REALISER LORSQUE L'ACCIDENT S'EST PRODUIT ? VEUILLEZ PRECISER LE TYPE DE TRAVAIL
00251 - HEURE PAUSE JUSQUE
00252 - LA VICTIME EXERCAIT-ELLE AU MOMENT DE L'ACCIDENT UNE ACTIVITE DANS LE CADRE DE SA PROFESSION NORMALE ?
00253 - HEURE - FIN DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES DE LA VICTIME LE JOUR DE L'ACCIDENT
00254 - DANS LA NEGATIVITE, QUELLE ACTIVITE EXERCAIT-ELLE ?
00255 - QUE FAISAIT LE TRAVAILLEUR AU MOMENT DE LA SURVENANCE DE L'ACCIDENT ? VEUILLEZ PRECISER L'ACTIVITE SPECIFIQUE ET LES OBJETS EVENTUELLEMENT CONCERNES
00256 - QUELS EVENEMENTS DEVIANTS PAR RAPPORT AU COURS NORMAL DU TRAVAIL ONT DONNE LIEU A L'ACCIDENT ? VEUILLEZ PRECISER TOUS LES EVENEMENTS ANORMAUX AINSI QUE LES OBJETS CONCERNES S'ILS JOUENT OU ONT JOUE UN ROLE DANS L'EVENEMENT ANORMAL
00257 - CODE DU DERNIER EVENEMENT DEVIANT
00258 - CODE DE L'OBJET CONCERNE PAR L'EVENEMENT DEVIANT
00261 - ANNEE DE LA FICHE D'ACCIDENTS
00263 - NUMERO D'ORDRE DE LA FICHE ACCIDENTS
00570 - HEURE - DEBUT DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES DE LA VICTIME LE JOUR DE L'ACCIDENT

Adresse

00517 - RUE
00518 - NUMERO DE L'ADRESSE
00519 - BOITE AUX LETTRES
00520 - CODE POSTAL
00522 - COMMUNE
00523 - CODE PAYS

Assurance

00275 - NUMERO D'IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR LEGAL
00277 - NUMERO DE POLICE DE L'ASSUREUR LEGAL
00278 - VOTRE ASSUREUR UTILISE-T-IL UNE SUBDIVISION SUPPLEMENTAIRE APPLICABLE POUR CET ACCIDENT SPECIFIQUE POUR LE NUMERO DE POLICE MENTIONNE?
00281 - NUMERO DE LA SUBDIVISION
00283 - CODE TARIF DE LA VICTIME EN ACCORD AVEC LA POLICE D'ASSURANCE

Assurance tiers responsable

00287 - NUMERO DE LA POLICE DE RESPONSABILITE DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
00571 - NOM DE L'ASSUREUR DU TIERS PRESUME RESPONSABLE

Base calcul complémentaire indemnité

00378 - CODE PRIME DE FIN D'ANNEE
00382 - DEPLACEMENT AVEC UN VEHICULE PERSONNEL, PRIME SYNDICALE, CHEQUES CADEAUX QUI REPENDENT AUX CONDITIONS ONSS, AVANTAGES SUITE A UNE OPTION SUR ACTIONS REGLEMENTEE ET CERTAINES INDEMNISATIONS VISEES A L'ART. 30 DE L'ARRETE ROYAL DU 28.11.1969
00383 - COTISATION D'EMPLOYEUR POUR UNE ASSURANCE DE GROUPE PENSIONS
00387 - MONTANT OU VALEUR CORRESPONDANT AU CODE PRIME DE FIN D'ANNEE

Base calcul indemnités

Liste de la version complète

- 00189 - UNITE DE TEMPS DE LA REMUNERATION
- 00190 - CYCLE
- 00191 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION
- 00192 - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS PAYES A L'HEURE
- Changement de fonction**
 - 00381 - DATE DU DERNIER CHANGEMENT DE FONCTION
 - 00432 - LA VICTIME A-T-ELLE CHANGE DE FONCTION DURANT L'ANNEE PRECEDANT L'ACCIDENT DU TRAVAIL ?
- Classification**
 - 00342 - CODE RISQUE INTERNE
- Conséquences économiques**
 - 00264 - CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT
 - 00266 - DATE DE L'ARRET DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
 - 00272 - DURÉE PROBABLE DE L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL TEMPORAIRE
 - 00276 - HEURE DE L'ARRET DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
- Conséquences médicales**
 - 00259 - COMMENT LA VICTIME S'EST-ELLE BLESSEE - LESION PHYSIQUE OU PSYCHIQUE ?
VEUILLEZ PRECISER TOUS LES DIFFERENTS CONTACTS AYANT PROVOQUE LA (LES)
BLESSURE(S) AINSI QUE LES OBJETS CONCERNES PAR ORDRE D'IMPORTANCE
 - 00280 - CODE RELATIF A LA NATURE DES LESIONS
 - 00282 - DESCRIPTION DE LA NATURE DES LESIONS
 - 00284 - CODE RELATIF AU SIEGE DES LESIONS
 - 00286 - DESCRIPTION DU SIEGE DES LESIONS
 - 00288 - DATE DU DECES
 - 00289 - DES SOINS ONT-ILS ETE DONNES CHEZ L'EMPLOYEUR ?
 - 00290 - DATE DES SOINS INTERNES
 - 00291 - HEURE DES SOINS
 - 00292 - QUALITE DU PRESTATAIRE
 - 00293 - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION EFFECTUEE
 - 00294 - DES SOINS ONT-ILS ETE ADMINISTRES PAR UN MEDECIN EXTERNE ?
 - 00308 - DATE DE L'INTERVENTION MEDICALE PAR LE MEDECIN EXTERNE
 - 00311 - HEURE DE L'INTERVENTION MEDICALE DU MEDECIN EXTERNE
 - 00313 - DES SOINS ONT-ILS ETE ADMINISTRES DANS UN HOPITAL ?
 - 00316 - DATE DE L'INTERVENTION MEDICALE HOPITAL
 - 00317 - HEURE DE L'INTERVENTION MEDICALE DE L'HOPITAL
- Coordonnées témoin**
 - 00309 - NOM DU TMOIN
 - 00310 - PRENOM DU TMOIN
- Coordonnées tiers responsable**
 - 00318 - NOM DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
 - 00330 - PRENOM DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
- Description de l'adresse**
 - 00515 - CODE INDIQUANT LE PROPRIETAIRE DE L'ADRESSE
 - 00516 - TYPE D'ADRESSE
- Employeur**
 - 00268 - NUMERO DE COMPTE AUPRES D'UNE INSTITUTION FINANCIERE
 - 00269 - NUMERO DE TELEPHONE DE LA PERSONNE DE CONTACT DE L'EMPLOYEUR
 - 00270 - Y A-T-IL UNE GESTION AVEC DES DEPARTEMENTS DE PREVENTION?
 - 00271 - NUMERO DU DEPARTEMENT DE PREVENTION DONT DEPEND LA VICTIME
- Entreprise utilisatrice**
 - 00130 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
 - 00131 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE UTILISATRICE
 - 00135 - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
- Formulaire**
 - 00110 - STATUT DE L'ATTESTATION
 - 00218 - DATE DE CREATION DU FORMULAIRE
 - 00296 - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
 - 00297 - TYPE DU FORMULAIRE
 - 00299 - HEURE PRECISE DE CREATION DU FORMULAIRE
- Heures de travail perdues**
 - 00379 - PERTE DE SALAIRE POUR LES HEURES DE TRAVAIL PERDUES
 - 00384 - NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PERDUES
- Hôpital**
 - 00334 - NUMERO D'IDENTIFICATION INAMI DE L'HOPITAL
 - 00335 - DENOMINATION DE L'HOPITAL
- Lien déclaration employeur**
 - 00011 - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS
 - 00012 - NOTION CURATELLE
 - 00014 - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE

Liste de la version complète

- 00016 - CONVERSION EN REGIME 5
- Lien ligne travailleur
 - 00036 - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR
 - 00037 - CODE TRAVAILLEUR
- Médecin
 - 00320 - NUMERO D'IDENTIFICATION INAMI DU MEDECIN EXTERNE
 - 00323 - PRENOM DU MEDECIN EXTERNE
 - 00324 - NOM DU MEDECIN EXTERNE
- Mesure de prévention
 - 00273 - LES MESURES DE PREVENTION PRISES OU A PRENDRE POUR EVITER LES ACCIDENTS SIMILAIRES
 - 00274 - CODE MESURE DE PREVENTION
- Mutualité
 - 00118 - CODE DE LA MUTUALITE
 - 00361 - DENOMINATION DE LA MUTUALITE DE LA VICTIME
 - 00362 - NUMERO D'AFFILIATION DE LA VICTIME AUPRES DE LA MUTUELLE
- Occupation de la ligne travailleur
 - 00043 - NUMERO D'OCCUPATION
 - 00044 - DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION
 - 00045 - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
 - 00046 - NUMERO DE COMMISSION PARITAIRE
 - 00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU REGIME DE TRAVAIL
 - 00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
 - 00049 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
 - 00050 - TYPE DU CONTRAT
 - 00051 - MESURE DE REORGANISATION DU TRAVAIL
 - 00052 - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
 - 00053 - STATUT DU TRAVAILLEUR
 - 00054 - NOTION PENSIONNE
 - 00055 - TYPE D'APPRENTISSAGE
 - 00056 - MODE DE REMUNERATION
 - 00057 - NUMERO DE FONCTION
 - 00058 - NOMBRE DE JOURS AU FORFAIT
 - 00059 - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
 - 00060 - PAIEMENT EN DIXIEMES OU DOUZIEMES
- Personne physique
 - 00023 - NUMERO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
 - 00024 - NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS
 - 00025 - NOM DU TRAVAILLEUR
 - 00026 - PRENOM DU TRAVAILLEUR
 - 00027 - INITIALE DU DEUXIEME PRENOM DU TRAVAILLEUR
 - 00028 - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
 - 00029 - SEXE DU TRAVAILLEUR
 - 00030 - RUE DU TRAVAILLEUR
 - 00031 - NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
 - 00032 - BOITE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
 - 00033 - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
 - 00034 - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
 - 00035 - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
 - 00167 - NUMERO DE LA CARTE D'IDENTITE SOCIALE
 - 00168 - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
 - 00169 - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
- Présence
 - 00300 - UN PROCES-VERBAL A-T-IL ETE DRESSE ?
 - 00301 - PRESENCE DE TMOINS OU DES TMOINS ETAIENT-ILS PRESENTS ?
 - 00302 - UN OU PLUSIEURS TIERS PEUVENT-ILS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE L'ACCIDENT ?
- Procès verbal
 - 00303 - LIEU OU LE PROCES-VERBAL A ETE DRESSE
 - 00304 - AUTORITES / INSTANCES VERBALISANTES
 - 00305 - DATE DE L'ETABLISSEMENT DU PV
 - 00306 - NUMERO D'IDENTIFICATION DU PV
- Référence
 - 00221 - TYPE DE LA REFERENCE
 - 00222 - NUMERO DE REFERENCE
 - 00298 - ORIGINE DE LA REFERENCE
- Témoin
 - 00307 - TYPE DE TMOIN
- Tiers responsable
 - 00326 - LE TIERS PRESUME RESPONSABLE EST-IL CONNU ?

Liste de la version complète

Travail

00244 - LA VICTIME TRAVAILLAIT-ELLE POUR UN EMPLOYEUR TRAVAILLANT EN
SOUS-TRAITANCE
00260 - LA DATE DE FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL EST-ELLE CONNUE?
00262 - DATE DE FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL
00265 - LA VICTIME EST-ELLE UN TRAVAILLEUR INTERIMAIRE ?
00267 - NUMERO DIMONA DE LA VICTIME
00368 - CODE CIPT DE LA VICTIME
00369 - PROFESSION ORDINAIRE DANS L'ENTREPRISE
00370 - CODE PAYS DU LIEU DE TRAVAIL NORMAL DE LA VICTIME
00371 - CODE POSTAL DU LIEU DE TRAVAIL NORMAL DE LA VICTIME
00373 - ATELIER, CHANTIER, SECTION, SERVICE, DEPARTEMENT OU SECTION OU LA VICTIME
EXERCE NORMALEMENT SA PROFESSION

Victime

00343 - CODE LINGUISTIQUE DE LA VICTIME
00359 - DEGRE DE PARENTE AVEC L'EMPLOYEUR
00514 - NUMERO DE COMPTE DE L'ASSURE SOCIAL - VICTIME

Annexe

2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues
5 - Liste des codes pays
9 - Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur
11 - Identification du formulaire
14 - Déviation
15 - Agent matériel
16 - Nature de la lésion
17 - Siège de la lésion
18 - Code cipt
19 - Mesure de prévention
20 - Assureur-loi
fat1s01 - Forme de l'accident
fat1s02 - Facteur matériel

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Introduction

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'introduction: 



Erd_FR.pdf Schema DRS accidents du travail scenario 1_A3_30-04-2 ERDSchemaDrsSansMini-v3-A4.

La modélisation des données : généralités

La mise en place un système d'information automatisé nécessite deux phases préparatoires :

- [1] Conception logique (analyse des données) : on analyse les informations qui seront représentées et intégrées dans la base de données. Cette analyse doit permettre de définir **un modèle conceptuel** des données.
- [2] Conception physique (implémentation du modèle) : on choisit un système opérationnel de base de données et on traduit le modèle conceptuel en un modèle opérationnel.

Le modèle conceptuel (dont le plus utilisé actuellement est le modèle entité/relation) est une représentation graphique et synthétique du résultat de l'analyse des données. Ce modèle structure les relations entre les différentes entités (ex. travailleur et employeur) et les attributs de chaque entité (ex. nom, prénom, ...). Il permet ainsi de représenter le schéma de la base de données et son domaine de définition (valeurs admises, contraintes d'intégrité, ...). Le modèle conceptuel est une aide indispensable à la constitution d'une base de données efficiente.

Lorsqu'on réalise une analyse conceptuelle de données, on doit tout d'abord se choisir une méthodologie. Cette méthodologie doit permettre d'étudier le système d'information de manière à en extraire :

- les entités (ou appelées également "record", "segment", "objet", ...)
- les attributs (ou appelés également "données", "champ", "item", "élément", "variable",.....)
- les relations entre les entités (ou appelées également "set", "chaîne", "relationship",...)

Pour bien comprendre et lire un diagramme "entité-relation", qui est la représentation graphique du résultat de l'analyse des données, nous proposons tout d'abord de définir certains concepts de base. Ensuite, nous exposerons le mode de représentation graphique qui sera utilisé.

1. les concepts de base

Ce qu'il est indispensable de savoir peut se résumer en 7 points :

1. **Un ensemble de données est composé de données élémentaires** reliées entre elles. Si une donnée est construite à partir d'autres données, on parle de **données de groupe ou structure de données**. D'autres données ne peuvent être scindées sans perdre leur signification, on parle alors de **données élémentaires**. Une donnée élémentaire peut apparaître dans plusieurs groupes de données (dans plusieurs structures de données).

Exemple: donnée élémentaire : "rue", "code postal", ...
structure de donnée : "adresse" (car composée de "rue", "numéro", ...)

2. **Une entité contient des données appartenant à un même ensemble logique.**

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" contient des données telles que nom, prénom, adresse, L'entité "EMPLOYEUR", contient des données telles que numéro d'immatriculation, dénomination, adresse,

3. **Les attributs sont des données qui caractérisent une entité.** Chaque entité se compose d'un identifiant (ou clé primaire) et de 1 ou plusieurs attributs. Dans une base de données, une entité est un type d'enregistrement de la base de données tandis que l'attribut est une des composantes de l'entité.

4. Les **données-clé (ou identifiants)** sont des données ou groupes de données permettant d'identifier de manière unique une occurrence d'une entité.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme donnée-clé le numéro national et comme occurrence 999999999-99.

5. **Un attribut peut prendre une ou plusieurs valeurs** ou groupes de valeurs : la combinaison des valeurs attribuées aux attributs d'une entité constitue les **occurrences de l'entité**. En général, chaque entité possède plusieurs occurrences.

Exemple : l'entité "PERSONNE PHYSIQUE" aura comme attributs : Numéro national, Nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, nationalité, profession,etc. Pour un enregistrement particulier, l'occurrence sera 999999999-99, Dupond, Jean, 99/99/99, Bruxelles, Belge, informaticien, Dans le tableau ci-dessous, la 1ère ligne donne les attributs de l'entité Personne Physique et les lignes suivantes les occurrences, c'ad les valeurs qui s'y rapportent.

NISS	Nom	Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Profession
999999999-99	Dupond	Jean	99/99/99	Bruxelles	Belge	Informaticien
888888888-88	Durand	Jules	88/88/88	Paris	Français	Technicien

6. **Une dépendance fonctionnelle constitue le lien qui permet d'unir diverses données au sein d'une même entité.** Pour chaque donnée d'un document, on se pose la question suivante : "Y-a-t-il un lien direct entre la donnée examinée et la clé?" Si la réponse est "OUI", on peut dire qu'il y a une dépendance fonctionnelle entre la donnée et la clé.

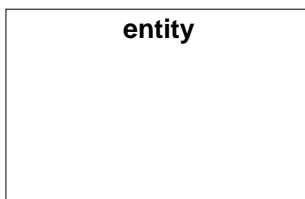
Exemples : donnée de groupe ou structure de donnée = "Adresse"
 donnée élémentaire = nom de la rue, code postal, ...
 donnée-clé = numéro national

7. **Des entités peuvent présenter des relations réciproques.** Il existe donc dans un système d'information des relations entre entités et les relations significatives devront être exprimées.

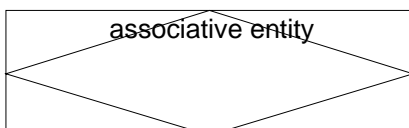
2. Le diagramme entité-relation

Pour comprendre et lire un diagramme (et dans le cas qui nous occupe aujourd'hui, le modèle "entité-relation"), il faut tout d'abord connaître les symboles qui sont utilisés:

1. L' "Entity" représente un ensemble de choses, de données dont les occurrences jouent un rôle pertinent dans le système d'information. Comme certaines entités sont particulières, on a prévu de les représenter différemment. Ainsi, la "simple" entité est représentée par un rectangle:



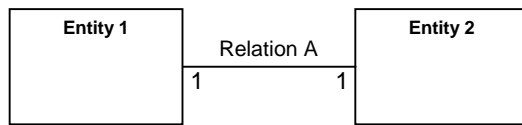
2. L' "Associative entity" qui est une entité particulière car elle indique qu'il existe un groupe d'associations (du monde réel) entre les entités :



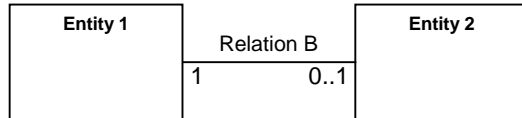
3. Une "simple" association entre deux entités peut être représentée avec une flèche, comme présentée ci-dessous. On utilise l' "associate entity" (voir ci-avant) lorsqu'on veut associer des attributs à la relation ou encore lorsque la relation agit comme une entité dans d'autres relations.

1 1..*

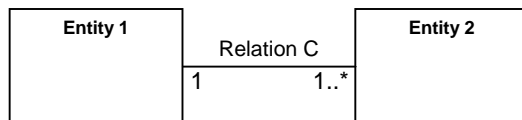
Comme expliqué plus haut, nous avons différents types de relations entre les entités. Ces relations devront donc être représentés par des flèches différentes. Elles sont les suivantes :



Relation A : l'entity 1 est associée à UNE et SEULEMENT UNE entity 2 (relation 1 à 1)



Relation B : l'entity 1 est associée à ZERO ou UNE entity 2 (relation 1 à 1 ou pas d'association)

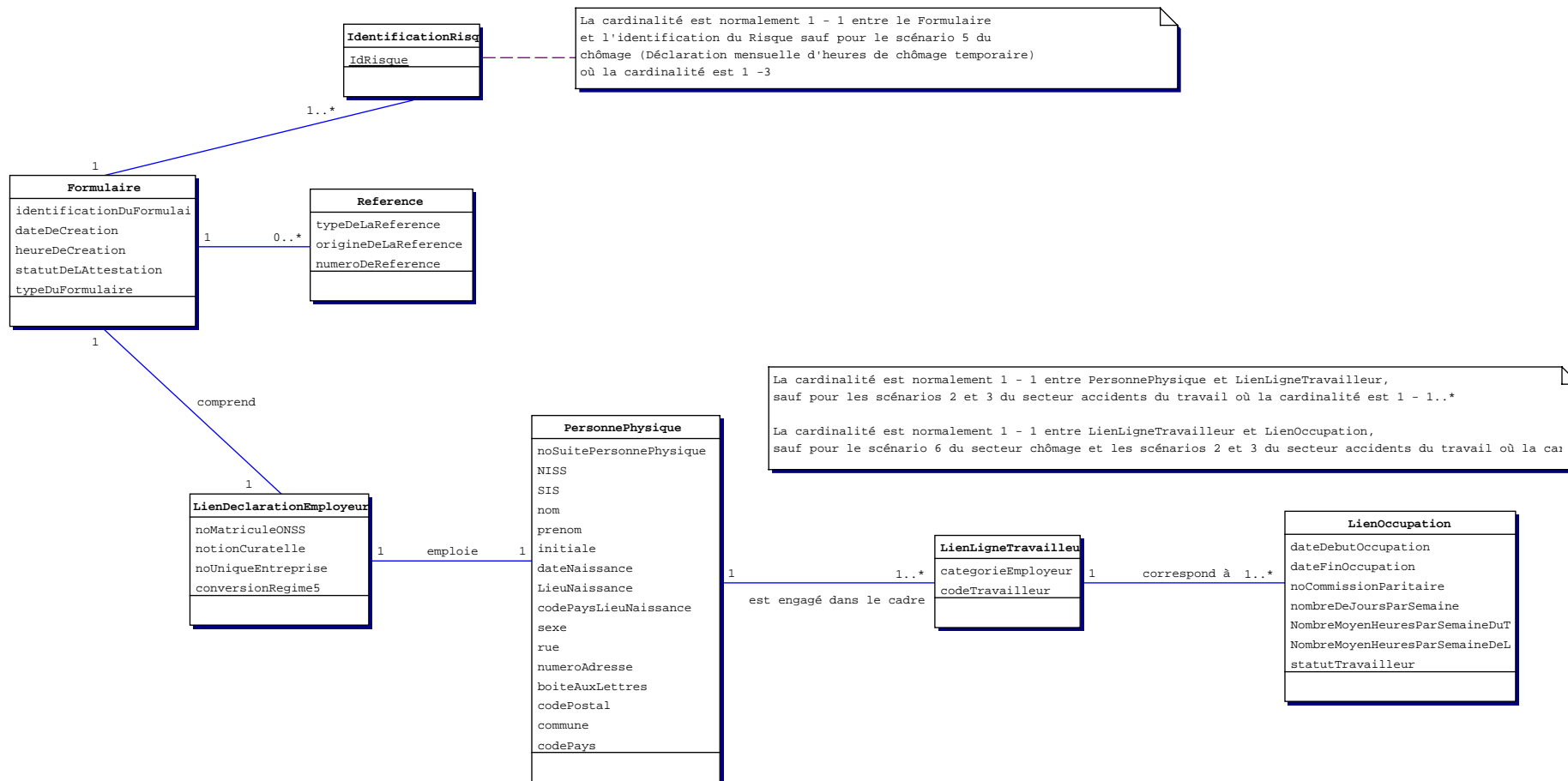


Relation C : l'entity 1 est associée à UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 1 ou 1 à n)



Relation D : l'entity 1 est associée à ZERO, UNE ou PLUSIEURS entity 2 (relation 1 à 0 ou 1 à 1 ou 1 à n)

Ce schéma représente l'ensemble des blocs devant figurer dans un formulaire DRS sans mini-Dmfa.



NUMERO DE ZONE: 00113	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE DE LA FORME DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentTypeCode)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Indiquer la forme de l'accident dont les lésions sont le résultat direct, au moyen de l'annexe "fat1s01 - Forme de l'accident".

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes de l'annexe "fat1s01 - Forme de l'accident".
Les titres de l'annexe (= codes terminant par "0") ne peuvent pas être utilisés.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si Date de l'accident (zone 00237) < "2004-01-01"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00113-001	B
Pas dans le domaine de définition	00113-008	B
Non numérique	00113-002	B

NUMERO DE ZONE: 00115	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE DU FACTEUR MATERIEL
(Label XML : AccidentObjectCode)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Indiquer la cause matérielle liée directement ou ayant donné lieu à la lésion ou aux lésions, au moyen de l'annexe "fat1s02 - Facteur matériel".

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes de l'annexe "fat1s02 - Facteur matériel".
Les titres de l'annexe (= codes terminant par "0") ne peuvent pas être utilisés.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si Date de l'accident (zone 00237) < 2004-01-01

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00115-001	B
Non numérique	00115-002	B
Pas dans le domaine de définition	00115-008	B

NUMERO DE ZONE: 00237	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentDate)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Indication de la date à laquelle l'accident du travail a eu lieu.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'accident
date de l'accident <= date de création du formulaire.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00237-001	B
Pas dans le domaine de définition	00237-008	B
Invalide	00237-003	B

NUMERO DE ZONE: 00238	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - LES HEURES/MINUTES DE L'ACCIDENT SONT-ELLES CONNUES ?
(Label XML : AccidentHourKnown)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Le moment précis auquel l'accident du travail a eu lieu est-il connu?

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00238-001	B
Non numérique	00238-002	B
Pas dans le domaine de définition	00238-008	B

NUMERO DE ZONE: 00239	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE / MINUTES DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentHour)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
 Désignation du moment où l'accident de travail s'est produit.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
 MM est un élément de [00 ;59]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si l'heure/minutes de l'accident sont-elles connues = '1'

FORMAT: HHMM :
 . HH sont les heures
 . MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00239-001	B
Non numérique	00239-002	B
Pas dans le domaine de définition	00239-008	B

NUMERO DE ZONE: 00240	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NATURE DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentNature)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: S'agit-il d'un accident sur le lieu du travail ou d'un accident sur le chemin du travail ?

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = sur le lieu du travail
ou 1 = sur le chemin du travail

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00240-001	B
Non numérique	00240-002	B
Pas dans le domaine de définition	00240-008	B

NUMERO DE ZONE: 00241	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU LIEU DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentPlaceCountry)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code pays du lieu de l'accident.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00241-001	B
Non numérique	00241-002	B
Pas dans le domaine de définition	00241-008	B

NUMERO DE ZONE: 00242	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE POSTAL DU LIEU DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentPlaceZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.
Il s'agit du code postal de la commune où l'accident a eu lieu.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00243	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - COMMUNE DU LIEU DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentPlaceCity)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Commune du lieu de l'accident.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 24 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00243-001	B

NUMERO DE ZONE: 00246	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DANS QUEL ENVIRONNEMENT OU DANS QUEL TYPE DE LIEU DE TRAVAIL LE TRAVAILLEUR SE TROUVAIT-IL AU MOMENT DE L'ACCIDENT ? VEUILLEZ PRECISER LE LIEU
(Label XML : EnvironmentAtAccidentMoment)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Par exemple : espace d'entretien, chantier d'un tunnel, emplacement pour l'élevage, bureau, école, grande surface, hôpital, emplacement de parking, complexe sportif, sur le toit d'un hôtel, maison particulière, égout, jardin, autoroute, à bord d'un navire amarré, sous l'eau, etc.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 180 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 180

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00246-001	B
Pas dans le domaine de définition	00246-008	B

NUMERO DE ZONE: 00247	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE NOTIFICATION DE L'ACCIDENT A L'EMPLOYEUR PAR LA VICTIME
(Label XML : AccidentNotificationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: La date à laquelle la victime a signalé l'accident du travail à son employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de la déclaration par la victime.
Date de la notification de l'accident à l'employeur par la victime >= Date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00247-001	B
Pas dans le domaine de définition	00247-008	B
Invalide	00247-003	B

NUMERO DE ZONE: 00248	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - HEURE PAUSE DE
(Label XML : BreakHourFrom)**

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Début de la pause pour le jour où l'accident s'est produit.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00248-002	B
Pas dans le domaine de définition	00248-008	B

NUMERO DE ZONE: 00249	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE DE LA NOTIFICATION DE L'ACCIDENT A L'EMPLOYEUR PAR LA VICTIME
(Label XML : AccidentNotificationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Indication du moment précis auquel la victime a signalé l'accident du travail à son employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]
IF Date de notification de l'accident à l'employeur par la victime = Date de l'accident THEN
Heure/minutes de la notification de l'accident à l'employeur par la victime >= Heure/minutes de l'accident

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00249-001	B
Non numérique	00249-002	B
Pas dans le domaine de définition	00249-008	B
Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	00249-040	B

NUMERO DE ZONE: 00250	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE DE TRAVAIL QUE LE TRAVAILLEUR ETAIT EN TRAIN D'EXECUTER, TACHE QU'IL ETAIT EN TRAIN DE REALISER LORSQUE L'ACCIDENT S'EST PRODUIT ? VEUILLEZ PRECISER LE TYPE DE TRAVAIL

(Label XML : TypeOfWork)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Par exemple : traitement de produits, stockage, travaux de terrassement, construction de bâtiments nouveaux ou démolition d'un bâtiment, travail agricole ou sylvicole, travail avec animaux vivants, soins, assistance d'une ou plusieurs personnes, formation, travail de bureau, achat, vente, arts, etc. ou les travaux annexes de ces différents types de travaux, tels que l'installation, le dégagement, l'entretien, la réparation, le nettoyage, etc.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 180

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00250-001	B

NUMERO DE ZONE: 00251	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE PAUSE JUSQUE
(Label XML : BreakHourUntil)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Fin de la pause pour le jour auquel l'accident s'est produit.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00251-002	B
Pas dans le domaine de définition	00251-008	B

NUMERO DE ZONE: 00252	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LA VICTIME EXERCAIT-ELLE AU MOMENT DE L'ACCIDENT UNE ACTIVITE DANS LE CADRE DE SA PROFESSION NORMALE ?

(Label XML : NormalJobAtAccidentMoment)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: La victime exerçait-elle au moment de l'accident du travail son activité professionnelle normale ?

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si 00240 (nature de l'accident) = 0 (accident sur le lieu de travail)

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00252-001	B
Non numérique	00252-002	B
Pas dans le domaine de définition	00252-008	B

NUMERO DE ZONE: 00253	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE - FIN DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES DE LA VICTIME LE JOUR DE L'ACCIDENT
(Label XML : WorkingStopHour)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Fin des heures de travail normales pour le jour où l'accident s'est produit.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00253-002	B
Pas dans le domaine de définition	00253-008	B

NUMERO DE ZONE: 00254	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DANS LA NEGATIVITE, QUELLE ACTIVITE EXERCAIT-ELLE ?
(Label XML : Activity)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Description de l'autre activité professionnelle si l'accident du travail s'est produit en dehors de l'exercice de l'activité professionnelle normale.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 30 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Obligatoire si La victime exerçait-elle une occupation hors du cadre de son travail normal à l'instant de l'accident de travail ? = "0"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00254-001	B

NUMERO DE ZONE: 00255	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - QUE FAISAIT LE TRAVAILLEUR AU MOMENT DE LA SURVENANCE DE L'ACCIDENT ?
VEUILLEZ PRECISER L'ACTIVITE SPECIFIQUE ET LES OBJETS EVENTUELLEMENT CONCERNES**

(Label XML : ActivityAtAccidentMoment)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION:
 1. Par exemple : remplir la machine, utiliser de l'outillage, conduire un moyen de transport, saisir, lever, rouler un objet, porter une charge, fermer une boîte, monter une échelle, courir, s'asseoir, etc.
 2. Par exemple : outils, machine, équipement, matériaux, objets, instruments, substances, etc.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 300 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 300

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non présent	00255-001	B

NUMERO DE ZONE: 00256	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - QUELS EVENEMENTS DEVIANTS PAR RAPPORT AU COURS NORMAL DU TRAVAIL ONT DONNE LIEU A L'ACCIDENT ? VEUILLEZ PRECISER TOUS LES EVENEMENTS ANORMAUX AINSI QUE LES OBJETS CONCERNES S'ILS JOUENT OU ONT JOUE UN ROLE DANS L'EVENEMENT ANORMAL
(Label XML : WhichEvents)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION:

1. Par exemple : panne d'électricité, explosion, feu, débordement, basculement, fuite, gazéification, éclatement, chute ou effondrement d'un objet, démarrage ou fonctionnement anormal d'une machine, perte de contrôle d'un moyen de transport ou d'un objet, glissement ou chute d'une personne, acte inadéquat, mouvements erronés, surprise, peur, violence, être attaqué, etc.
2. Par exemple : outils, machine, équipement, matériaux, objets, instruments, substances, etc.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 300 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 300

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00256-001	B

NUMERO DE ZONE: 00257	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - CODE DU DERNIER EVENEMENT DEVIANT
(Label XML : LastEventCode)**

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 2 chiffres au maximum, figurant à l'annexe "14 - Déviation".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si Date de l'accident (zone 00237) >= 2004-01-01

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00257-001	B
Non numérique	00257-002	B
Pas dans le domaine de définition	00257-008	B

NUMERO DE ZONE: 00258	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - CODE DE L'OBJET CONCERNE PAR L'EVENEMENT DEVIANT
(Label XML : ObjectCode)**

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code sous la forme de NN.NN, figurant à l'annexe "15 - Agent matériel".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si Date de l'accident (zone 00237) >= 2004-01-01

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00258-001	B
Pas dans le domaine de définition	00258-008	B

NUMERO DE ZONE: 00261	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - ANNEE DE LA FICHE D'ACCIDENTS
(Label XML : AccidentCardYear)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Indication de l'année.
Année correspondant à l'année de la date de l'accident.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'accident (à déduire de la zone Date de l'accident).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA est l'année

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00261-001	B
Non numérique	00261-002	B
L'année ne correspond pas à l'année de l'accident	00261-037	B

NUMERO DE ZONE: 00263	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'ORDRE DE LA FICHE ACCIDENTS
(Label XML : AccidentCardSequenceNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Un numéro de suite conforme à la séquence de déclarations réalisées. Il s'agit ici d'un numéro séquentiel attribué par l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 7 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00570	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE - DEBUT DES HEURES DE TRAVAIL NORMALES DE LA VICTIME LE JOUR DE L'ACCIDENT
(Label XML : WorkingStartHour)

BLOC FONCTIONNEL: Accident

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Début des heures de travail normales pour le jour où l'accident s'est produit.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00570-002	B
Pas dans le domaine de définition	00570-008	B

NUMERO DE ZONE: 00517	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - RUE
(Label XML : Street)**

BLOC FONCTIONNEL: Adresse

DESCRIPTION: Voie publique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 35

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00518	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE L'ADRESSE
(Label XML : HouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00519	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - BOITE AUX LETTRES
(Label XML : PostBox)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse

DESCRIPTION: Numéro de boîte aux lettres.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00520	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE POSTAL
(Label XML : ZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00522	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - COMMUNE
(Label XML : City)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse
DESCRIPTION: Nom d'une commune.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00523	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PAYS
(Label XML : Country)

BLOC FONCTIONNEL: Adresse

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00523-008	B

NUMERO DE ZONE: 00275	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION DE L'ASSUREUR LEGAL
(Label XML : InsurerId)**

BLOC FONCTIONNEL: Assurance

DESCRIPTION: Il s'agit du numéro de l'assureur légal auquel cette déclaration d'accident du travail doit être envoyée.

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 4 chiffres au maximum, figurant à l'annexe "20 - Assureur-loi".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00275-001	B
Non numérique	00275-002	B
Pas dans le domaine de définition	00275-008	B

NUMERO DE ZONE: 00277	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE POLICE DE L'ASSUREUR LEGAL
(Label XML : PolicyIdentifier)

BLOC FONCTIONNEL: Assurance

DESCRIPTION: Numéro de police de l'employeur auprès de l'assureur légal visé dans la zone Numéro d'identification de l'assureur légal.

DOMAINE DE DEFINITION:
Le numéro de police doit être présent dans le répertoire des polices.
Il doit porter sur une police qui couvre la victime au moment de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00277-001	B
Pas dans le domaine de définition	00277-008	B

NUMERO DE ZONE: 00278	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - VOTRE ASSUREUR UTILISE-T-IL UNE SUBDIVISION SUPPLEMENTAIRE APPLICABLE
POUR CET ACCIDENT SPECIFIQUE POUR LE NUMERO DE POLICE MENTIONNE?
(Label XML : SubdivisionUsage)**

BLOC FONCTIONNEL: Assurance

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00278-001	B
Non numérique	00278-002	B
Pas dans le domaine de définition	00278-008	B

NUMERO DE ZONE: 00281	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE LA SUBDIVISION
(Label XML : SubdivisionNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Assurance

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un chiffre de 2 positions entre [10,99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si votre assureur travaille-t-il pour le numéro de police mentionné avec une subdivision complémentaire d'application pour cet accident spécifique = "1"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00281-001	B
Non numérique	00281-002	B
Pas dans le domaine de définition	00281-008	B

NUMERO DE ZONE: 00283	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE TARIF DE LA VICTIME EN ACCORD AVEC LA POLICE D'ASSURANCE
(Label XML : VictimTariffCode)

BLOC FONCTIONNEL: Assurance

DESCRIPTION: Le code tarif de la victime se trouve dans la police d'assurance.

DOMAINE DE DEFINITION: un nombre de 5 chiffres.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non numérique	00283-002	B

NUMERO DE ZONE: 00287	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE LA POLICE DE RESPONSABILITE DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
(Label XML : ThirdResponsiblePolicyIdentifier)

BLOC FONCTIONNEL: Assurance tiers responsable

DESCRIPTION: Numéro de la police de responsabilité du tiers présumé responsable.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 20 caractères maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 20

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00571	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOM DE L'ASSUREUR DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
(Label XML : ThirdResponsibleInsurerName)

BLOC FONCTIONNEL: Assurance tiers responsable

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 48 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR:

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00378	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PRIME DE FIN D'ANNEE
(Label XML : EndYearBonusCode)

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul complémentaire indemnité

DESCRIPTION: Code qui désigne la manière dont est établie la prime de fin d'année.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = pas de prime de fin d'année
1 = % si le montant de cette prime est établi en proportion
2 = forfaitaire
3 = si le montant de la prime correspond au salaire relatif à un nombre d'heures
4 = combinaison de 1, 2 et/ou 3

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00378-001	B
Non numérique	00378-002	B
Pas dans le domaine de définition	00378-008	B

NUMERO DE ZONE: 00382	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - DEPLACEMENT AVEC UN VEHICULE PERSONNEL, PRIME SYNDICALE, CHEQUES CADEAUX QUI REPONDENT AUX CONDITIONS ONSS, AVANTAGES SUITE A UNE OPTION SUR ACTIONS REGLEMENTEE ET CERTAINES INDEMNISATIONS VISEES A L'ART. 30 DE L'ARRETE ROYAL DU 28.11.1969
(Label XML : Advantage)**

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul complémentaire indemnité

DESCRIPTION: Montant, exprimé en eurocents, qui correspond aux avantages accordés pour l'année qui précède.
Il s'agit :
- des coûts propres au travailleur : déplacement avec propre véhicule (coûts réels), prime syndicale jusqu'à 12395 eurocents;
- des titres de paiement : cheques cadeaux qui répondent aux conditions ONSS;
- des avantages issus des participations du travailleur : avantages suite à l'option sur actions réglementée, la décote;
les indemnités énumérées à l'article 30 §2 de l'arrête royal du 28 novembre 1969 pour l'introduction de la loi du 27 juin 1969 portant révision de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des ouvriers.
Il s'agit de l'année qui précède l'accident et les avantages qui entrent en compte pour le calcul du salaire de base pour un accident de travail en cas d'une incapacité de travail de plus de 30 jours ou de décès.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 99999999].
La valeur 0 est utilisée pour indiquer que nul des avantages cités n'a été accordé par l'employeur.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Obligatoire si l'incapacité de travail temporaire dépasse 30 jours ou s'il s'agit d'une incapacité à vie ou d'un accident mortel

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00382-002	B

NUMERO DE ZONE: 00383	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - COTISATION D'EMPLOYEUR POUR UNE ASSURANCE DE GROUPE PENSIONS
(Label XML : RetirementGroupAssuranceEmployersContribution)**

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul complémentaire indemnité

DESCRIPTION: Montant, exprimé en eurocents, qui correspond à la cotisation d'employeur pour une assurance de groupe pour l'année qui précède.
Il s'agit de l'année qui précède l'accident du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 99999999].
La valeur 0 est utilisée pour indiquer qu'il n'y avait pas de cotisation d'employeur pour une assurance de groupe pensions.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Obligatoire si l'incapacité de travail temporaire dépasse 30 jours ou s'il s'agit d'une incapacité à vie ou d'un accident mortel.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00383-002	B

NUMERO DE ZONE: 00387	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - MONTANT OU VALEUR CORRESPONDANT AU CODE PRIME DE FIN D'ANNEE
(Label XML : EndYearBonusAmount)**

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul complémentaire indemnité

DESCRIPTION: Montant de la prime, exprimé en eurocents, qu'a reçu le travailleur ou valeur correspondant au code prime de fin d'année. Si la valeur est un pourcentage, les deux derniers chiffres représentent la partie après la virgule. Si la valeur est un nombre d'heures, les deux derniers chiffres indiquent également la partie après la virgule.

DOMAINE DE DEFINITION: Un nombre composé de 8 chiffres maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Obligatoire si code prime de fin d'année = 1, 2, 3 ou 4

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00387-001	B
Non numérique	00387-002	B

NUMERO DE ZONE: 00189	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - UNITE DE TEMPS DE LA REMUNERATION
(Label XML : RemunerationTimeUnit)

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités

DESCRIPTION: Code indiquant une unité de temps.
Code indiquant l'unité de temps en vue de la détermination de la rémunération journalière moyenne.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = heure
2 = jour
3 = semaine
4 = mois
5 = trimestre
6 = année

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur n'est pas rémunéré à la pièce, à la tâche, à l'entreprise ou à la commission. Concrètement: si dans la zone Mode de rémunération (00056), il est mis 1 (à la pièce ou à la tâche ou à la prestation) ou 2 (à la commission, totalement ou partiellement), l'Unité de temps de la rémunération ne doit pas être remplie, dans le cas contraire bien.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00189-001	B
Non numérique	00189-002	B
Pas dans le domaine de définition	00189-008	B

NUMERO DE ZONE: 00190	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CYCLE
(Label XML : Cycle)

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités

DESCRIPTION: Code qui indique une période clôturée, exprimée en un nombre d'unités de temps, en vue du calcul de la rémunération journalière moyenne pour un travailleur qui a une rémunération variable.
Cette zone n'est dès lors pas remplie pour les travailleurs qui ont une rémunération fixe.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [1; 2080].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00190-002	B
Pas dans le domaine de définition	00190-008	B

NUMERO DE ZONE: 00191	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION
(Label XML : RemunerationBasisAmount)

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités

DESCRIPTION: Le total des montants ou avantages correspondant suivant le cas, à l'unité de temps ou à l'unité de temps et au cycle, exprimé en eurocents, auquel peut prétendre le travailleur en exécution de son contrat de travail et sur lequel des retenues sont dues pour la sécurité sociale, à l'exclusion de la rémunération portant sur les heures supplémentaires définies à l'article 29 de la loi sur le travail du 16 mars 1971, du pécule de vacances complémentaire et de la prime de fin d'année.

Les montants pour lesquels il n'y a pas de cotisation de sécurité sociale due (par exemple, le double pécule de vacances) n'entrent pas en considération pour la détermination de la rémunération journalière moyenne.

DOMAINE DE DEFINITION: un nombre composé de maximum 10 chiffres en eurocents.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé par jour, par semaine, par mois, par trimestre ou par année (00189 = "2", "3", "4", "5" ou "6")

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00191-001	B
Non numérique	00191-002	B

NUMERO DE ZONE: 00192	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - MONTANT DE BASE DE LA REMUNERATION POUR LES TRAVAILLEURS PAYES A L'HEURE
(Label XML : PieceTaskServicesCommissionRemunerationBasisAmount)**

BLOC FONCTIONNEL: Base calcul indemnités

DESCRIPTION: Le total des montants ou avantages correspondant suivant le cas, à l'unité de temps ou à l'unité de temps et au cycle, exprimé en centième d'eurocents, auquel peut prétendre le travailleur en exécution de son contrat de travail et sur lequel des retenues sont dues pour la sécurité sociale, à l'exclusion de la rémunération portant sur les heures supplémentaires définies à l'article 29 de la loi sur le travail du 16 mars 1971, du pécule de vacances complémentaire et de la prime de fin d'année.

Les montants pour lesquels il n'y a pas de cotisation de sécurité sociale due (par exemple, le double pécule de vacances) n'entrent pas en considération pour la détermination de la rémunération journalière moyenne.

DOMAINE DE DEFINITION: un nombre composé de maximum 10 chiffres en centième d'eurocents.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé par heure (00189 = "1").

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00192-001	B
Non numérique	00192-002	B

NUMERO DE ZONE: 00381	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DU DERNIER CHANGEMENT DE FONCTION
(Label XML : FunctionLastChange)

BLOC FONCTIONNEL: Changement de fonction

DESCRIPTION: Indication de la date du dernier changement de fonction du travailleur concerné.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est un élément de l'année en cours ou de l'année précédente.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si La victime a changé de fonction au cours de l'année précédant l'accident de travail ou l'incapacité (due à une maladie professionnelle) = "1"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00381-001	B
Invalidé	00381-003	B
Pas dans le domaine de définition	00381-008	B

NUMERO DE ZONE: 00432	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LA VICTIME A-T-ELLE CHANGE DE FONCTION DURANT L'ANNEE PRECEDANT L'ACCIDENT
DU TRAVAIL ?
(Label XML : HasChangedOfFunction)

BLOC FONCTIONNEL: Changement de fonction

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = Non
1 = Oui

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00432-001	B
Non numérique	00432-002	B
Pas dans le domaine de définition	00432-008	B

NUMERO DE ZONE: 00342	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE RISQUE INTERNE
(Label XML : InternalRiskCode)

BLOC FONCTIONNEL: Classification

DESCRIPTION: Codification, propre à l'employeur, qui renvoie à un inventaire interne propre des zones à risques possibles, ou d'autres subdivisions structurelles en fonction des besoins statistiques de l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 5 caractères maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00264	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CONSEQUENCES DE L'ACCIDENT
(Label XML : AccidentConsequences)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences économiques

DESCRIPTION: Code indiquant les conséquences économiques ET/OU médicales des blessures reçues suite à l'accident du travail.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 : pas d'incapacité de travail temporaire à retenir
2 : incapacité de travail temporaire
3 : incapacité de travail temporaire et éventuellement blessure incurable
4 : décès
5 : dommages à une prothèse existante ou future prothèse à prévoir

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00264-001	B
Non numérique	00264-002	B
Pas dans le domaine de définition	00264-008	B

NUMERO DE ZONE: 00266	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE L'ARRET DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
(Label XML : ActivityStopDate)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences économiques

DESCRIPTION: Dans le cas d'une incapacité de travail temporaire, on indique ici la date de l'arrêt de l'activité professionnelle.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'arrêt de l'activité professionnelle.
Date de l'arrêt de l'activité professionnelle >= Date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si Conséquences de l'accident (00264) = "2" ou "3"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00266-001	B
Pas dans le domaine de définition	00266-008	B
Invalide	00266-003	B

NUMERO DE ZONE: 00272	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DURÉE PROBABLE DE L'INCAPACITÉ DE TRAVAIL TEMPORAIRE
(Label XML : TemporaryWorkIncapability)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences économiques

DESCRIPTION: Exprimée en jours calendriers.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00272-001	B
Non numérique	00272-002	B

NUMERO DE ZONE: 00276	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE DE L'ARRET DE L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE
(Label XML : ActivityStopHour)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences économiques

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
S'il s'agit d'une incapacité de travail temporaire, on indique ici le moment précis de l'arrêt de l'activité professionnelle.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]
IF Date de l'arrêt de l'activité professionnelle = Date de l'accident THEN Heure/minutes de l'arrêt de l'activité professionnelle >= Heure/minutes de l'accident

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si Conséquences de l'accident = "2" ou "3"

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00276-001	B
Non numérique	00276-002	B
Pas dans le domaine de définition	00276-008	B
Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	00276-040	B

NUMERO DE ZONE: 00259	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - COMMENT LA VICTIME S'EST-ELLE BLESSEE - LESION PHYSIQUE OU PSYCHIQUE ?
VEUILLEZ PRECISER TOUS LES DIFFERENTS CONTACTS AYANT PROVOQUE LA (LES) BLESSURE(S) AINSI QUE
LES OBJETS CONCERNES PAR ORDRE D'IMPORTANTANCE**

(Label XML : HowInjured)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION:

1. Par exemple : contact avec le courant électrique, une source de chaleur ou des substances dangereuses, submersion, ensevelissement, encerclement par quelque chose (gaz, liquide, matière solide), écrasement ou ébranlement par un objet, collision, contact avec des objets coupants ou aigus, coincement ou écrasement dans, en dessous de ou entre quelque chose, problèmes de l'appareil locomoteur, choc psychique, lésion par un animal ou une personne, etc.
2. Par exemple : outils, machine, équipement, matériaux, objets, instruments, substances, etc.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 300 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 300

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00259-001	B
Pas dans le domaine de définition	00259-008	B

NUMERO DE ZONE: 00280	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE RELATIF A LA NATURE DES LESIONS
(Label XML : InjuriesNatureCode)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 2 chiffres, figurant à l'annexe "16 - Nature de la lésion".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00280-001	B
Non numérique	00280-002	B
Pas dans le domaine de définition	00280-008	B

NUMERO DE ZONE: 00282	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DESCRIPTION DE LA NATURE DES LESIONS
(Label XML : InjuriesNatureDescription)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Texte libre optionnel lié à la nature des lésions.

DOMAINE DE DEFINITION: une série de 30 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00284	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE RELATIF AU SIEGE DES LESIONS
(Label XML : InjuriesPlaceCode)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 2 chiffres, qui figure dans l'annexe "17 - Siège de la lésion".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00284-001	B
Non numérique	00284-002	B
Pas dans le domaine de définition	00284-008	B

NUMERO DE ZONE: 00286	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DESCRIPTION DU SIEGE DES LESIONS
(Label XML : InjuriesPlaceDescription)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Texte libre optionnel lié au siège des lésions.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 30 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00288	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DU DECES
(Label XML : DeceaseDate)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si la victime est décédée, la date est mentionnée ici.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année du décès.
Date du décès >= Date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si Conséquences de l'accident (00264) = "4"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00288-001	B
Pas dans le domaine de définition	00288-008	B
Invalide	00288-003	B

NUMERO DE ZONE: 00289	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DES SOINS ONT-ILS ETE DONNES CHEZ L'EMPLOYEUR ?
(Label XML : InternalAdministerCare)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00289-001	B
Non numérique	00289-002	B
Pas dans le domaine de définition	00289-008	B

NUMERO DE ZONE: 00290	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DES SOINS INTERNES
(Label XML : InternalAdministerDate)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si des soins ont été administrés à la victime de l'accident de travail, internes chez l'employeur, la date est ici mentionnée.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'administration des soins internes chez l'employeur.
La date des soins internes >= La date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si Des soins ont-ils été administrés chez l'employeur = "1"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00290-001	B
Pas dans le domaine de définition	00290-008	B
Invalide	00290-003	B

NUMERO DE ZONE: 00291	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE DES SOINS
(Label XML : AdministerHour)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Si des soins ont été administrés à la victime de l'accident de travail, internes chez l'employeur, le moment est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]
Si la date des soins internes = la date de l'accident, ALORS Heure/minutes des soins >= Heure/minutes de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si Des soins ont-ils été administrés chez l'employeur (00289) = "1"

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00291-001	B
Non numérique	00291-002	B
Pas dans le domaine de définition	00291-008	B
Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	00291-040	B

NUMERO DE ZONE: 00292	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - QUALITE DU PRESTATAIRE
(Label XML : AdministerQuality)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si des soins ont été administrés à la victime de l'accident de travail, internes chez l'employeur, la qualité du prestataire est mentionnée ici.

DOMAINE DE DEFINITION: Série de 35 caractères maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 35

PRESENCE: Obligatoire si Des soins ont-ils été administrés chez l'employeur = "1"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00292-001	B

NUMERO DE ZONE: 00293	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DESCRIPTION DE L'INTERVENTION EFFECTUEE
(Label XML : InterventionDescription)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si des soins ont été administrés à la victime de l'accident de travail, internes chez l'employeur, une description de l'intervention effectuée est ici donnée.

DOMAINE DE DEFINITION: série de 50 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 50

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00294	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - DES SOINS ONT-ILS ETE ADMINISTRES PAR UN MEDECIN EXTERNE ?
(Label XML : ExternalAdministerCare)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00294-001	B
Non numérique	00294-002	B
Pas dans le domaine de définition	00294-008	B

NUMERO DE ZONE: 00308	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE L'INTERVENTION MEDICALE PAR LE MEDECIN EXTERNE
(Label XML : ExternalDoctorInterventionDate)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si un médecin est intervenu suite à l'accident de travail, la date est mentionnée ici.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'intervention du médecin externe.
Date de l'intervention médicale par le médecin externe >= Date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si Des soins ont-ils été administrés par un médecin externe (00294) = "1"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00308-001	B
Pas dans le domaine de définition	00308-008	B
Invalide	00308-003	B

NUMERO DE ZONE: 00311	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE DE L'INTERVENTION MEDICALE DU MEDECIN EXTERNE
(Label XML : ExternalDoctorInterventionHour)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Si un médecin externe est intervenu suite à l'accident de travail, le moment est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]
Si la date de l'intervention médicale du médecin externe = la date de l'accident, ALORS
Heure/minutes de l'intervention médicale du médecin externe >= Heure/minutes de
l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00311-002	B
Pas dans le domaine de définition	00311-008	B
Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	00311-040	B

NUMERO DE ZONE: 00313	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - DES SOINT ONT-ILS ETE ADMINISTRES DANS UN HOPITAL ?
(Label XML : HospitalAdministerCare)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00313-001	B
Non numérique	00313-002	B
Pas dans le domaine de définition	00313-008	B

NUMERO DE ZONE: 00316	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE L'INTERVENTION MEDICALE HOPITAL
(Label XML : HospitalInterventionDate)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Si des soins médicaux ont été administrés par un hôpital suite à l'accident de travail, la date est mentionnée ici.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de l'intervention médicale de l'hôpital.
La date de l'intervention médicale de l'hôpital >= la date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si Des soins ont-ils été administrés dans un hôpital (00313) = "1"

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00316-001	B
Pas dans le domaine de définition	00316-008	B
Invalide	00316-003	B

NUMERO DE ZONE: 00317	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE DE L'INTERVENTION MEDICALE DE L'HOPITAL
(Label XML : HospitalInterventionHour)

BLOC FONCTIONNEL: Conséquences médicales

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures et minutes.
Si des soins médicaux ont été administrés par un hôpital suite à l'accident de travail, le moment est ici mentionné.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00 ;23]
MM est un élément de [00 ;59]
SI la date de l'intervention médicale de l'hôpital = la date de l'accident, ALORS
Heure/minutes de l'intervention médicale de l'hôpital >= Heure/minutes de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT: HHMM :
. HH sont les heures
. MM sont les minutes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00317-002	B
Pas dans le domaine de définition	00317-008	B
Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	00317-040	B

NUMERO DE ZONE: 00309	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOM DU TEMOIN
(Label XML : WitnessName)

BLOC FONCTIONNEL: Coordonnées témoin

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.
Nom de famille du témoin de l'accident de travail.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00310	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PRENOM DU TEMOIN
(Label XML : WitnessFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Coordonnées témoin

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.
Premier prénom du témoin de l'accident de travail.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00318	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOM DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
(Label XML : ThirdResponsibleName)

BLOC FONCTIONNEL: Coordonnées tiers responsable

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.
La nom de famille du tiers présumé responsable.

DOMAINE DE DEFINITION: Un ensemble de 48 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00330	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PRENOM DU TIERS PRESUME RESPONSABLE
(Label XML : ThirdResponsibleFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Coordonnées tiers responsable

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.
Le prénom du tiers présumé responsable.

DOMAINE DE DEFINITION: Un ensemble de 24 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00515	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE INDIQUANT LE PROPRIETAIRE DE L'ADRESSE
(Label XML : AddressOwner)

BLOC FONCTIONNEL: Description de l'adresse

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 1 : victime
2 : présumé tiers responsable
3 : assureur du présumé tiers responsable
4 : témoin
5 : hôpital
6 : médecin externe
7 : mutualité de la victime

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00515-002	B
Non présent	00515-001	B
Pas dans le domaine de définition	00515-008	B

NUMERO DE ZONE: 00516	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE D'ADRESSE
(Label XML : AddressType)

BLOC FONCTIONNEL: Description de l'adresse

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 1 : adresse de correspondance si différente de l'adresse domicile principal
2 : adresse domicile
3 : adresse où se trouve le cabinet d'un médecin
4 : adresse d'un siège d'exploitation

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00516-001	B
Non numérique	00516-002	B
Pas dans le domaine de définition	00516-008	B

NUMERO DE ZONE: 00268	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE COMPTE AUPRES D'UNE INSTITUTION FINANCIERE
(Label XML : AccountNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Employeur

DESCRIPTION: Numéro de compte auprès d'une institution financière selon la structure ISO. Le numéro de compte de l'employeur sur lequel il souhaite être indemnisé pour le remboursement du salaire garanti ou d'autres frais recouvrables concernant cet accident spécifique. Pour un compte bancaire belge, 12 positions suffisent, sinon toutes les 34 positions sont nécessaires.

DOMAINE DE DEFINITION: Un compte bancaire se compose de 34 positions comme prévu dans la gestion des comptes au niveau européen. Dans ces 34 positions, un code spécifie s'il s'agit oui ou non d'un compte auprès d'une banque belge et c'est seulement ensuite qu'on effectue le contrôle sur les 12 positions classiques, le check-digit y compris.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT: Position 1-4 : code IBAN (International Bank Account Number) du compte bancaire, composé :
- du code pays selon la norme ISO (longueur = 2);
- du chiffre de contrôle IBAN (longueur = 2).
Position 5-27 : numéro de compte bancaire :
* S'il s'agit d'un numéro de compte bancaire belge, celui-ci se compose :
- Du code qui désigné la banque (longueur = 3);
- Du numéro de compte (longueur = 7);
- Du chiffre de contrôle (longueur = 2);
- D'une zone pour une utilisation future (longueur = 11).
* S'il s'agit d'un numéro de compte bancaire non belge, celui-ci se compose :
- Du numéro de compte bancaire (longueur = 23).
Position 28-30 : une zone pour une utilisation future.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Nombre de contrôle invalide	00268-004	B

NUMERO DE ZONE: 00269	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE TELEPHONE DE LA PERSONNE DE CONTACT DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : ContactPhoneNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Employeur

DESCRIPTION: Numéro de téléphone de l'employeur auquel il peut être contacté pour le suivi et la problématique concernant cette déclaration d'accident spécifique.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre composé de 16 chiffres au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 16

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00270	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - Y A-T-IL UNE GESTION AVEC DES DEPARTEMENTS DE PREVENTION?
(Label XML : PreventionManagement)

BLOC FONCTIONNEL: Employeur

DESCRIPTION: Y a-t-il plusieurs départements de prévention dans l'entreprise et l'employeur veut-il une gestion séparée par département de prévention?

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00270-001	B
Non numérique	00270-002	B
Pas dans le domaine de définition	00270-008	B

NUMERO DE ZONE: 00271	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - NUMERO DU DEPARTEMENT DE PREVENTION DONT DEPEND LA VICTIME
(Label XML : PreventionDepartmentNumber)**

BLOC FONCTIONNEL: Employeur

DESCRIPTION: Le numéro, propre à l'employeur, du département de prévention dont dépend la victime. Obligatoire s'il y a plusieurs départements de prévention.

DOMAINE DE DEFINITION: [1 ; 9999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Obligatoire si Y a-t-il une gestion avec des départements de prévention (00270) = "1"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00271-001	B
Non numérique	00271-002	B
Pas dans le domaine de définition	00271-008	B

NUMERO DE ZONE: 00130	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
(Label XML : UsingEmployerRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice

DESCRIPTION: Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro d'immatriculation à l'ONSS définitif.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Facultative

FORMAT:
 NNNNNNCC
 · NNNNNNN est le numéro
 · CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Nombre de contrôle invalide	00130-004	B

NUMERO DE ZONE: 00131	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE UTILISATRICE
(Label XML : UsingEmployerCompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur au sein de la sécurité sociale, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00135	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE
(Label XML : UsingEmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Entreprise utilisatrice

DESCRIPTION: Cet indice de catégorie qui est attribué par l'ONSS permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00135-002	B

NUMERO DE ZONE: 00110	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - STATUT DE L'ATTESTATION
(Label XML : AttestationStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 : Original
1 : Modification
2 : Duplicata
3 : Annulation
Les valeurs permises sont "0" , "1" et "3".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00110-001	B
Pas dans le domaine de définition	00110-008	B

NUMERO DE ZONE: 00218	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE CREATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationDate)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

DESCRIPTION: Date à laquelle le formulaire est créé.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est un élément de [année en cours -1 ; année en cours].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00218-001	B
Pas dans le domaine de définition	00218-008	B

NUMERO DE ZONE: 00296	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - IDENTIFICATION DU FORMULAIRE
(Label XML : Identification)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

DESCRIPTION: Elle permet d'identifier le contenu général du formulaire en indiquant :
· le(s) secteur(s) au(x)quel(s) le formulaire est destiné ;
· le scénario sur lequel porte ce formulaire.
Le scénario est la collection maximale de blocs fonctionnels dans une certaine situation. Dans un scénario, le message est constitué d'éléments de la collection maximale. Dans le cadre d'un scénario, plusieurs messages différents (= n'ayant pas la même collection de blocs fonctionnels) peuvent être envoyés ; les blocs de ces messages proviennent de la collection maximale.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir annexe 11 - Identification du formulaire.
La valeur "AOAT001" doit être remplie.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00296-001	B
Pas dans le domaine de définition	00296-008	B

NUMERO DE ZONE: 00297	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE DU FORMULAIRE
(Label XML : TypeForm)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

DESCRIPTION: Le type indique la nature du formulaire électronique.

DOMAINE DE DEFINITION: RE = REQUEST - le formulaire contient une demande de renseignements
NO = NOTIFICATION - le formulaire communique des renseignements
PA = PROVISIONAL ANSWER - le formulaire contient une réponse provisoire à une demande de renseignements ou à une communication de renseignements
FA = FINAL ANSWER - le formulaire contient une réponse définitive à une demande de renseignements ou une communication de renseignements

La valeur "NO" doit être remplie.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00297-001	B
Pas dans le domaine de définition	00297-008	B

NUMERO DE ZONE: 00299	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - HEURE PRECISE DE CREATION DU FORMULAIRE
(Label XML : FormCreationHour)

BLOC FONCTIONNEL: Formulaire

DESCRIPTION: Moment précis, exprimé en heures, minutes, secondes et millièmes de secondes.

DOMAINE DE DEFINITION: HH est un élément de [00;23]
MM est un élément de [00;59]
SS est un élément de [00;59]
SSS un élément de [000;999]

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: HH:MM:SS.SSS
. HH sont les heures
. MM sont les minutes
. SS sont les secondes
. SSS sont les millièmes de secondes

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00299-001	B
Pas dans le domaine de définition	00299-008	B

NUMERO DE ZONE: 00379	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PERTE DE SALAIRE POUR LES HEURES DE TRAVAIL PERDUES
(Label XML : SalaryLossOfLooseWorkHours)

BLOC FONCTIONNEL: Heures de travail perdues

DESCRIPTION: Le montant du salaire exprimé en eurocents qui correspond au nombre d'heures de travail perdues avant le jour où le travail a été arrêté.

DOMAINE DE DEFINITION: Un nombre composé de 5 chiffres maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si Nombre d'heures de travail perdues > 0.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00379-001	B
Non numérique	00379-002	B

NUMERO DE ZONE: 00384	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PERDUES
(Label XML : LooseWorkHoursNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Heures de travail perdues

DESCRIPTION: Le nombre d'heures de travail pendant lesquelles la victime n'a pas travaillé pour le jour où le travail a été arrêté.

DOMAINE DE DEFINITION: Un nombre décimal sous la forme NN,NN.
S'il s'agit d'un nombre d'heures entier, la virgule est suivie de 00.
Attention : les deux chiffres après la virgule représentent bien des valeurs décimales et non des minutes.
La valeur 0 est utilisée pour indiquer qu'il n'y a pas d'heures de travail perdues à signaler.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00384-001	B
Non numérique	00384-002	B
Pas dans le domaine de définition	00384-008	B

NUMERO DE ZONE: 00334	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION INAMI DE L'HOPITAL
(Label XML : HospitalId)

BLOC FONCTIONNEL: Hôpital

DESCRIPTION: Si des soins médicaux ont été administrés par un hôpital suite à l'accident de travail, le numéro d'immatriculation INAMI de l'hôpital est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION: Un ensemble de 8 caractères précis (le numéro de contrôle figure en dernier lieu).
Le numéro d'immatriculation à l'INAMI d'un hôpital commence toujours par "71".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 8

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00334-008	B
Nombre de contrôle invalide	00334-004	B

NUMERO DE ZONE: 00335	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DENOMINATION DE L'HOPITAL
(Label XML : HospitalName)

BLOC FONCTIONNEL: Hôpital

DESCRIPTION: Si des soins médicaux ont été administrés par un hôpital suite à l'accident de travail, la dénomination de celui-ci est mentionnée ici.

DOMAINE DE DEFINITION: un ensemble de 48 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Obligatoire si Numéro d'immatriculation de l'hôpital absent

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

	Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
	Non présent	00335-001	B

NUMERO DE ZONE: 00011	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IMMATRICULATION ONSS
(Label XML : NOSSRegistrationNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur

DESCRIPTION: Chaque employeur, qu'il soit une personne physique, un groupement de personnes physiques ou une personne morale, qui occupe du personnel soumis à la loi du 27 juin 1969, doit être inscrit à l'ONSS. Il s'agit d'un numéro d'immatriculation à l'ONSS définitif.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [100006;199999934] pour les numéros définitifs.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: NNNNNNNCC
· NNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00011-001	B
Non numérique	00011-002	B
Nombre de contrôle invalide	00011-004	B
Matricule erroné	00011-041	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00011-051	B

NUMERO DE ZONE: 00012	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOTION CURATELLE
(Label XML : Trusteeship)

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur

DESCRIPTION: Code qui indique si une déclaration se rapporte à une période pendant laquelle elle est sous curatelle.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = période pendant laquelle elle n'est pas sous la curatelle
1 = période pendant laquelle elle est sous curatelle

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00012-001	B
Non numérique	00012-002	B
Pas dans le domaine de définition	00012-008	B
Incompatibilité avec le répertoire	00012-022	B

NUMERO DE ZONE: 00014	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO UNIQUE D'ENTREPRISE
(Label XML : CompanyID)

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur

DESCRIPTION: Numéro qui identifie de manière unique un employeur au sein de la sécurité sociale, qu'il s'agisse d'une personne physique, d'un groupement de personnes physiques ou d'une personne morale.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [0;999999999].
Si le numéro unique d'entreprise n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00014-001	B
Non numérique	00014-002	B

NUMERO DE ZONE: 00016	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CONVERSION EN REGIME 5
(Label XML : System5)

BLOC FONCTIONNEL: Lien déclaration employeur

DESCRIPTION: Code qui indique que les données de temps de travail (nombre de jours par semaine du régime de travail et nombre de jours de la prestation et les jours de vacances) sont converties.
Ces données sont alors déclarées sur base d'un régime de travail de cinq jours par semaine. En cas de conversion, TOUTES les prestations de TOUTES les occupations, inclus les prestations déclarées à titre indicatif (maladie, chômage, accident du travail, etc.), doivent être converties.

DOMAINE DE DEFINITION:
0 = données non converties
1 = données converties

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00016-001	B
Non numérique	00016-002	B
Pas dans le domaine de définition	00016-008	B

NUMERO DE ZONE: 00036	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CATEGORIE DE L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerClass)

BLOC FONCTIONNEL: Lien ligne travailleur

DESCRIPTION: Cet indice de catégorie qui est attribué par l'ONSS permet de différencier les employeurs selon leurs obligations en fonction de particularités propres à l'activité exercée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 3 chiffres attribué par l'ONSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00036-001	B
Non numérique	00036-002	B
Pas dans le domaine de définition	00036-008	B
Incompatibilité trimestre	00036-034	B
Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	00036-051	B

NUMERO DE ZONE: 00037	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCode)

BLOC FONCTIONNEL: Lien ligne travailleur

DESCRIPTION: Ce code permet d'identifier le type de travailleur pour lequel une cotisation spécifique est exigée (cotisation ordinaire, cotisation FAT - FMP, cotisation spéciale prépensionné, cotisation spéciale personnel statutaire licencié ou cotisation spéciale étudiant).

DOMAINE DE DEFINITION: Les codes travailleur représentant une cotisation ordinaire, une cotisation FAT - FMP, une cotisation spéciale prépensionné, une cotisation spéciale personnel statutaire licencié ou une cotisation spéciale étudiant (voir annexe 2 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00037-001	B
Non numérique	00037-002	B
Pas dans le domaine de définition	00037-008	B
Incompatibilité trimestre - catégorie	00037-035	B

NUMERO DE ZONE: 00320	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION INAMI DU MEDECIN EXTERNE
(Label XML : ExternalDoctorId)

BLOC FONCTIONNEL: Médecin

DESCRIPTION: Si un médecin externe est intervenu suite à l'accident de travail, le numéro INAMI du médecin concerné est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION: série numérique de 11 caractères obligatoires
Position 1 : code métier (1 à 6)
Position 2 : code unité provinciale (0 à 9)
Position 3 à 6 : rang
Position 7 à 8 : check-digit
Position 9 à 11 : codes spécialités (100 à 970)

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00320-008	B
Non numérique	00320-002	B
Nombre de contrôle invalide	00320-004	B

NUMERO DE ZONE: 00323	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PRENOM DU MEDECIN EXTERNE
(Label XML : ExternalDoctorFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Médecin

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.
Si un médecin externe est intervenu suite à l'accident de travail, son premier prénom est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Obligatoire si Numéro d'immatriculation INAMI du médecin externe présent

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00323-001	B

NUMERO DE ZONE: 00324	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOM DU MEDECIN EXTERNE
(Label XML : ExternalDoctorName)

BLOC FONCTIONNEL: Médecin

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.
Si un médecin externe est intervenu suite à l'accident de travail, son nom de famille est mentionné ici.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Obligatoire si Numéro d'immatriculation INAMI du médecin externe présent

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00324-001	B

NUMERO DE ZONE: 00273	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - LES MESURES DE PREVENTION PRISES OU A PRENDRE POUR EVITER LES ACCIDENTS
SIMILAIRES**
(Label XML : PreventionMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Mesure de prévention

DESCRIPTION: Description libre des mesures de prévention prises.

DOMAINE DE DEFINITION: une série de 60 positions au maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 60

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00274	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE MESURE DE PREVENTION
(Label XML : PreventionMeasureCode)

BLOC FONCTIONNEL: Mesure de prévention

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 2 chiffres au maximum, figurant à l'annexe "19 - Mesure de prévention".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00274-002	B
Pas dans le domaine de définition	00274-008	B

NUMERO DE ZONE: 00118	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE DE LA MUTUALITE
(Label XML : MutualityCode)

BLOC FONCTIONNEL: Mutualité

DESCRIPTION: Le code identifiant la mutualité à laquelle la victime est affilié.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00118-002	B

NUMERO DE ZONE: 00361	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DENOMINATION DE LA MUTUALITE DE LA VICTIME
(Label XML : MutualityName)

BLOC FONCTIONNEL: Mutualité

DESCRIPTION: Cette donnée échouera vraisemblablement dès le 1/1/2004.

DOMAINE DE DEFINITION: Une liste des mutualités peut être transmise.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00362	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - NUMERO D'AFFILIATION DE LA VICTIME AUPRES DE LA MUTUELLE
(Label XML : MutualityAffiliationId)**

BLOC FONCTIONNEL: Mutualité

DESCRIPTION: Numéro d'affiliation de la victime auprès de sa mutualité. Cette donnée échouera vraisemblablement dès le 1/1/2004.

DOMAINE DE DEFINITION: Le numéro d'affiliation n'a pas de structure constante pour les différentes mutualités.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 13

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00043	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'OCCUPATION
(Label XML : OccupationSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Numéro de suite des occupations au sein d'une ligne travailleur.
Ce numéro doit être unique au sein d'une ligne travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;99].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00043-001	B
Non numérique	00043-002	B

NUMERO DE ZONE: 00044	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE DEBUT DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationStartingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de début de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur n'a pas changé depuis son entrée en service chez l'employeur, cette date correspond à la date d'entrée en service chez l'employeur.
Si l'occupation a été modifiée (exemple : le travailleur est passé d'un régime de travail à temps plein à un régime de travail à temps partiel, la fraction de l'occupation a été modifiée, etc.), la date de début de l'occupation correspond au début de la période à laquelle se rapportent les nouvelles données de l'occupation.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de début de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7].
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00044-001	B
Invalidé	00044-003	B
Pas dans le domaine de définition	00044-008	B

NUMERO DE ZONE: 00045	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE FIN DE L'OCCUPATION
(Label XML : OccupationEndingDate)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION:

Il s'agit de la date de fin de l'occupation sur laquelle porte la déclaration.
Si l'occupation du travailleur est inchangée et continue le trimestre suivant, cette date n'est pas complétée.
Si la fin de l'occupation a comme conséquence que le lien de subordination entre le travailleur et l'employeur est rompu, cette date correspond à la date de sortie chez l'employeur.
Lorsqu'il est mis fin au contrat de travail et que des indemnités de rupture sont payées au travailleur, il y a lieu de déclarer les différentes périodes couvertes par une indemnité de rupture sous la forme d'une nouvelle occupation par période. Il s'agit alors de la date de fin de la période couverte par l'indemnité de rupture.

DOMAINE DE DEFINITION:

Lorsque l'occupation ne concerne pas une période couverte par des indemnités de rupture, elle doit être comprise entre les dates de début et de fin du trimestre ONSS.
Lorsque l'occupation concerne une période couverte par des indemnités de rupture,
- l'année doit être un élément de [année de la déclaration ; année de la déclaration + 7] et doit être égale à l'année de la date de début de l'occupation.
- la date doit être supérieure ou égale à la date de début du trimestre ONSS.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation se termine dans le courant du trimestre de la déclaration ou lorsqu'il s'agit d'une occupation correspondant à une période couverte par une indemnité de rupture.

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00045-001	B
Invalide	00045-003	B
Pas dans le domaine de définition	00045-008	B
Date de fin inférieure à la date de début	00045-014	B

NUMERO DE ZONE: 00046	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE COMMISSION PARITAIRE
(Label XML : JointCommissionNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Numéro de commission paritaire dont relève le travailleur dans le cadre de l'occupation déclarée.
 Une liste officielle mise à jour des commissions et sous-commissions paritaires est publiée chaque année au Moniteur Belge.

DOMAINE DE DEFINITION:

- CCC : Les commissions paritaires ; suite de 3 chiffres, cadrée à gauche.
- CCC.CC : Les sous-commissions paritaires ; suite de 3 chiffres suivie d'un point et de 2 chiffres, cadrée à gauche.
- Si le travailleur ne ressortit d'aucune commission paritaire ou sous-commission paritaire, la valeur à remplir est 999.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: CCC ou CCC.CC

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00046-001	B
Invalide	00046-003	B
Pas dans le domaine de définition	00046-008	B
Incompatibilité code travailleur	00046-030	B
Incompatibilité trimestre - catégorie	00046-035	NP

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU REGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine. Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1; 700].
 En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine, il doit être égal à 500.
 Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
 Exemples :
 - 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
 - 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800]
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B

NUMERO DE ZONE: 00049	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DE LA PERSONNE DE REFERENCE
(Label XML : RefMeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles la personne de référence est censée effectuer un travail.
C'est le nombre d'heures par semaine d'une personne occupée à temps plein dans la même entreprise, ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: [1;4800]
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples : . 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00049-001	B
Non numérique	00049-002	B
Pas dans le domaine de définition	00049-008	B

NUMERO DE ZONE: 00050	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE DU CONTRAT
(Label XML : ContractType)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat temps plein ou temps partiel.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = temps plein
1 = temps partiel

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00050-001	B
Non numérique	00050-002	B
Pas dans le domaine de définition	00050-008	B

NUMERO DE ZONE: 00051	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - MESURE DE REORGANISATION DU TRAVAIL
(Label XML : ReorganisationMeasure)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique que le travailleur est occupé dans le cadre d'une mesure de réduction du temps de travail, indépendamment du fait qu'une éventuelle réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.
Ce code est également utilisé pour indiquer que le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il reçoit une rémunération réduite.

DOMAINE DE DEFINITION:

- 1 = mesure de réduction du temps de travail dans le cadre d'un plan de redistribution du travail approuvé par le Ministre de l'emploi et du travail
- 2 = systèmes prévus par la CCT n° 42 du 12 juin 1987 relative à l'instauration de nouveaux régimes de travail dans les entreprises. Les expérimentations Hansenne (A.R. 179 du 30/12/1982) ne sont pas comprises.
- 3 = interruption complète de la carrière professionnelle
- 4 = interruption partielle de la carrière professionnelle
- 5 = travail adapté avec perte de salaire c'est à dire lorsque le travailleur accomplit des prestations de travail effectives pour lesquelles il perçoit une rémunération réduite.
- 6 = prépension à mi-temps

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de réorganisation du travail susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00051-002	B
Pas dans le domaine de définition	00051-008	B

NUMERO DE ZONE: 00052	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - MESURE DE PROMOTION DE L'EMPLOI
(Label XML : EmploymentPromotion)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi, indépendamment du fait qu'une réduction des cotisations afférente à la mesure est demandée.

DOMAINE DE DEFINITION:

- 1 = travailleur engagé dans le cadre de l'A.R. 495
- 2 = travailleur engagé dans le cadre des mesures d'activation des allocations
- 4 = travailleur engagé dans le cadre du troisième circuit du travail
- 5 = travailleur engagé dans le cadre du programme PRIME
- 10 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 1°, de la loi du 24 décembre 1999
- 11 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 2°, de la loi du 24 décembre 1999
- 12 = travailleur engagé dans le cadre d'une convention de premier emploi définie à l'article 27, premier alinéa, 3°, de la loi du 24 décembre 1999

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'une mesure de promotion de l'emploi susmentionnée.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00052-002	B
Pas dans le domaine de définition	00052-008	B

NUMERO DE ZONE: 00053	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - STATUT DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStatus)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique si l'occupation est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: A = artiste
Il s'agit des musiciens et des artistes de spectacle, qu'ils soient occupés dans le cadre d'un contrat de travail ou prestent dans des conditions similaires à celles d'un contrat de travail, tel que défini à l'article 3,2° de L'A.R. du 28 novembre 1969.
D = travailleur à domicile
Il s'agit des travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.
CM = candidat militaire
S = saisonnier
Il s'agit des travailleurs qui effectuent des périodes de travail dont la durée est limitée, soit en raison de la nature saisonnière du travail, soit parce que les entreprises qui les engagent sont obligées de recruter du personnel de renfort à certaines époques de l'année.
T = temporaire
Il s'agit de travailleurs engagés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée en vue de pourvoir au remplacement d'un travailleur fixe ou de répondre à un accroissement temporaire du travail ou d'assurer l'exécution d'un travail exceptionnel (cela ne concerne pas les travailleurs intérimaires mis à disposition d'un employeur via une société d'intérim).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si l'occupation du travailleur est effectuée dans le cadre d'un contrat particulier susmentionné.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00053-008	B

NUMERO DE ZONE: 00054	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOTION PENSIONNE
(Label XML : Retired)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique que la personne continue à exercer une activité professionnelle bien que pensionnée.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = non-pensionné
1 = pensionné

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00054-001	B
Non numérique	00054-002	B
Pas dans le domaine de définition	00054-008	B

NUMERO DE ZONE: 00055	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE D'APPRENTISSAGE
(Label XML : Apprenticeship)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code permettant de distinguer les différentes sortes d'apprentis.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = apprenti agréé des classes moyennes
2 = apprenti avec contrat d'apprentissage industriel
3 = apprenti en formation de chef d'entreprise
4 = élèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est un apprenti.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00055-001	B
Non numérique	00055-002	B
Pas dans le domaine de définition	00055-008	B
Incompatibilité code travailleur	00055-030	B

NUMERO DE ZONE: 00056	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - MODE DE REMUNERATION
(Label XML : RemunMethod)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique si le travailleur est payé selon un mode de rémunération particulier.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = travailleur qui perçoit une rémunération pour un travail à la pièce ou à l'entreprise ou qui est payé à la tâche (= prestation)
2 = travailleur qui est rémunéré exclusivement ou partiellement à la commission

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est payé selon un mode de rémunération susmentionné.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00056-002	B
Pas dans le domaine de définition	00056-008	B

NUMERO DE ZONE: 00057	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE FONCTION
(Label XML : PositionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs et les travailleurs saisonniers dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire. Le numéro de fonction permet de connaître la fonction exercée par le travailleur et donc la rémunération forfaitaire journalière. La rémunération forfaitaire est obtenue en multipliant la rémunération forfaitaire journalière par le nombre de jours au forfait.

DOMAINE DE DEFINITION: La liste des valeurs admises se trouve en annexe des Instructions générales à l'usage des employeurs.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ou s'il s'agit d'un marin pêcheur et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00057-001	B
Non numérique	00057-002	B
Pas dans le domaine de définition	00057-008	B
Incompatibilité code travailleur	00057-030	B
Incompatibilité catégorie	00057-025	B

NUMERO DE ZONE: 00058	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOMBRE DE JOURS AU FORFAIT
(Label XML : FlatRateNbrDays)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Pour les travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ainsi que pour les marins pêcheurs et les travailleurs saisonniers, la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire journalière.
Il s'agit ici de déclarer, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, le nombre de jours pour lesquels la rémunération forfaitaire journalière est due dans une fonction donnée.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier et élément de [0; 112].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur est rémunéré totalement ou partiellement au pourboire ou au service, ou s'il s'agit d'un marin pêcheur et si la rémunération est déclarée sur une base forfaitaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00058-001	B
Non numérique	00058-002	B
Pas dans le domaine de définition	00058-008	B

NUMERO DE ZONE: 00059	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CLASSE DU PERSONNEL VOLANT
(Label XML : FlyingStaffClass)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Ce code, destiné essentiellement aux compagnies aériennes, permet de déterminer la catégorie à laquelle appartient un travailleur employé à bord d'un avion. Le nombre de minutes de vol afférentes doit être déclaré.
Ce code doit également être utilisé pour désigner les pilotes militaires.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = pilote
2 = personnel de cabine
3 = autre

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur fait partie du personnel volant d'une compagnie aérienne ou s'il est un pilote militaire.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00059-002	B
Pas dans le domaine de définition	00059-008	B

NUMERO DE ZONE: 00060	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PAIEMENT EN DIXIEMES OU DOUZIEMES
(Label XML : TenthOrTwelfth)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur

DESCRIPTION: Code qui indique si l'enseignant est payé en dixièmes ou en douzièmes.

DOMAINE DE DEFINITION:
10 = paiement en dixièmes
12 = paiement en douzièmes

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur exerce une fonction d'enseignant.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00060-002	B
Pas dans le domaine de définition	00060-008	B

NUMERO DE ZONE: 00023	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE SUITE PERSONNE PHYSIQUE
(Label XML : NaturalPersonSequenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro de suite des personnes physiques au sein d'une déclaration.
Ce numéro doit être unique au sein d'une déclaration.

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre entier positif et élément de [1;9999999].

REFERENCE LEGALE:

TYPE: numérique

LONGUEUR: 7

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00023-001	B
Non numérique	00023-002	B
Pas dans le domaine de définition	00023-008	B

NUMERO DE ZONE: 00024	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION DE LA SECURITE SOCIALE - NISS
(Label XML : INSS)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro d'identification d'une personne physique au sein de la sécurité sociale. Il s'agit du numéro d'identification de la personne physique au registre national des personnes physiques ou d'un numéro bis.

DOMAINE DE DEFINITION: Si le NISS n'est pas connu, la valeur à renseigner est zéro.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 11

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: 0 ou NNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le chiffre de contrôle.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00024-001	B
Non numérique	00024-002	B
Nombre de contrôle invalide	00024-004	B

NUMERO DE ZONE: 00025	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Nom de famille d'une personne physique.
Il faut mentionner le nom repris sur le passeport ou la carte d'identité.
Pour les femmes de nationalité belge, il s'agit du nom de jeune fille.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 48

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00025-001	B
Incompatibilité avec personne physique	00025-024	B

NUMERO DE ZONE: 00026	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PRENOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerFirstName)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Premier prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00026-001	B
Incompatibilité avec personne physique	00026-024	B

NUMERO DE ZONE: 00027	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - INITIALE DU DEUXIEME PRENOM DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerInitial)**

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Initiale du deuxième prénom d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: Un caractère alphabétique en majuscule.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si le travailleur a un deuxième prénom.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00027-008	B

NUMERO DE ZONE: 00028	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthdate)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Date de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00028-001	B
Invalide	00028-003	B
Pas dans le domaine de définition	00028-008	B

NUMERO DE ZONE: 00029	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - SEXE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerSex)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Sexe d'une personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = masculin
 2 = féminin

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00029-001	B
Non numérique	00029-002	B
Pas dans le domaine de définition	00029-008	B

NUMERO DE ZONE: 00030	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - RUE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerStreet)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Voie publique.
Voie publique où se trouve le domicile du travailleur.
La notion "étage" peut être reprise dans cette zone s'il y a lieu.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 35

PRESENCE: Obligatoire si le NISS est non présent.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00030-001	B

NUMERO DE ZONE: 00031	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE L'ADRESSE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerHouseNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si le NISS est non présent.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00031-001	B

NUMERO DE ZONE: 00032	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - BOITE AUX LETTRES DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerPostBox)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro de boîte aux lettres.
 Numéro de boîte aux lettres du domicile du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00033	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE POSTAL DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.
Numéro postal de l'adresse où le travailleur est domicilié.
Pour les travailleurs domiciliés en Belgique, il faut utiliser la liste officielle des codes postaux belges.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Obligatoire si le NISS est non présent.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00033-001	B

NUMERO DE ZONE: 00034	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - COMMUNE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCity)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune de domiciliation du travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

PRESENCE: Obligatoire si le NISS est non présent.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00034-001	B

NUMERO DE ZONE: 00035	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerCountry)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant d'identifier le pays où est domicilié le travailleur.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Obligatoire si le NISS est non présent.

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00035-001	B
Non numérique	00035-002	B
Pas dans le domaine de définition	00035-008	B

NUMERO DE ZONE: 00167	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

**Message 1 : déclaration - NUMERO DE LA CARTE D'IDENTITE SOCIALE
(Label XML : SIS)**

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Numéro de la carte d'identité sociale d'une personne physique (SIS).

DOMAINE DE DEFINITION: Nombre de 10 chiffres.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si l'employeur peut disposer de la carte SIS du travailleur

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00167-002	B
Incompatibilité avec personne physique	00167-024	B

NUMERO DE ZONE: 00168	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - COMMUNE - LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplace)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Nom d'une commune.
Nom de la commune du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 40

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00168-001	B

NUMERO DE ZONE: 00169	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU LIEU DE NAISSANCE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : WorkerBirthplaceCountry)

BLOC FONCTIONNEL: Personne physique

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code permettant de déterminer de façon unique le pays du lieu de naissance de la personne physique.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00169-001	B
Non numérique	00169-002	B
Pas dans le domaine de définition	00169-008	B

NUMERO DE ZONE: 00300	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - UN PROCES-VERBAL A-T-IL ETE DRESSE ?
(Label XML : VerbalLawsuitEstablished)

BLOC FONCTIONNEL: Présence

DESCRIPTION: Code qui indique si une instance officielle a dressé un PV des faits.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00300-001	B
Non numérique	00300-002	B
Pas dans le domaine de définition	00300-008	B

NUMERO DE ZONE: 00301	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - PRESENCE DE TEMOINS OU DES TEMOINS ETAIENT-ILS PRESENTS ?
(Label XML : Witnesses)

BLOC FONCTIONNEL: Présence

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 2

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00301-001	B
Non numérique	00301-002	B
Pas dans le domaine de définition	00301-008	B

NUMERO DE ZONE: 00302	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - UN OU PLUSIEURS TIERS PEUVENT-ILS ETRE TENUS POUR RESPONSABLES DE L'ACCIDENT ?

(Label XML : ThirdResponsables)

BLOC FONCTIONNEL: Présence

DESCRIPTION: Code qui indique si un tiers peut être tenu pour responsable de l'accident.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00302-001	B
Non numérique	00302-002	B
Pas dans le domaine de définition	00302-008	B

NUMERO DE ZONE: 00303	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LIEU OU LE PROCES-VERBAL A ETE DRESSE
(Label XML : VerbalLawsuitPlace)

BLOC FONCTIONNEL: Procès verbal

DESCRIPTION: Code postal du lieu ou le PV a été dressé. S'il s'agit d'un accident à l'étranger, le pays doit également figurer à côté de la localité.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00304	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - AUTORITES / INSTANCES VERBALISANTES
(Label XML : VerbalLawsuitAuthority)

BLOC FONCTIONNEL: Procès verbal

DESCRIPTION: Nom des autorités/instances dont émane le PV.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 30 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00305	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE L'ETABLISSEMENT DU PV
(Label XML : VerbalLawsuitDate)

BLOC FONCTIONNEL: Procès verbal

DESCRIPTION: Date à laquelle le PV a été dressé.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année du PV.
La date de l'établissement du PV >= La date de l'accident.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Facultative

FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
· JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Pas dans le domaine de définition	00305-008	B
Invalide	00305-003	B

NUMERO DE ZONE: 00306	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO D'IDENTIFICATION DU PV
(Label XML : VerbalLawsuitId)

BLOC FONCTIONNEL: Procès verbal

DESCRIPTION: Numéro qui identifie le PV de manière unique.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 25 caractères maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 25

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE DE LA REFERENCE
(Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

DESCRIPTION: Le type indique s'il s'agit d'une référence qui porte sur un seul formulaire ou sur un ensemble de formulaires.
Par exemple : un numéro de dossier attribué par une compagnie d'assurances dans le cadre d'un accident de travail, porte sur tous les formulaires envoyés et ayant pour sujet cet accident de travail.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 : la référence porte sur un seul formulaire
2 : la référence porte sur un ensemble de formulaires
La valeur "1" doit être remplie.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B

NUMERO DE ZONE: 00222	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE REFERENCE
(Label XML : ReferenceNbr)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
DESCRIPTION: Le numéro de référence.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 20

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00222-001	B

NUMERO DE ZONE: 00298	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - ORIGINE DE LA REFERENCE
(Label XML : ReferenceOrigin)

BLOC FONCTIONNEL: Référence

DESCRIPTION: Valeur indiquant la source authentique d'un numéro de référence.

L'origine indique qui a créé la référence.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = le numéro de référence est attribué par un déclarant (une entreprise, un secrétariat social, un bureau de soft, ...)
2 = le numéro de ticket attribué par la Sécurité Sociale, identifiant de manière unique une déclaration
3 = le numéro de référence est attribué par un secteur de la sécurité sociale (A SPECIFIER)

La valeur "1" est toujours permise.
La valeur "2" est uniquement permise lorsqu'il s'agit d'une modification ou d'une annulation (00110 STATUT DE L'ATTESTATION = 1 ou 3).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00298-001	B
Non numérique	00298-002	B
Pas dans le domaine de définition	00298-008	B

NUMERO DE ZONE: 00307	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - TYPE DE TEMOIN
(Label XML : WitnessType)

BLOC FONCTIONNEL: Témoin

DESCRIPTION: Code qui désigne le type du témoin.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = VISUEL-DIRECT
1 = INDIRECT

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si Présence de témoins ou des témoins étaient-ils présents (00301) = "1"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00307-001	B
Pas dans le domaine de définition	00307-008	B

NUMERO DE ZONE: 00326	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LE TIERS PRESUME RESPONSABLE EST-IL CONNU ?
(Label XML : ThirdResponsibleKnown)

BLOC FONCTIONNEL: Tiers responsable

DESCRIPTION: Code qui indique si le tiers présumé responsable est connu.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
1 = OUI
2 = NE SAIT PAS

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Obligatoire si Un ou plusieurs tiers peuvent-ils être tenus pour responsables de l'accident ?
(00302) = "1"

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00326-001	B
Non numérique	00326-002	B
Pas dans le domaine de définition	00326-008	B

NUMERO DE ZONE: 00244	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - LA VICTIME TRAVAILLAIT-ELLE POUR UN EMPLOYEUR TRAVAILLANT EN
SOUS-TRAITANCE
(Label XML : SubcontractorEmployee)**

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: La victime travaillait-elle dans le cadre d'un contrat de sous-traitance conclu par l'employeur?

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00244-001	B
Non numérique	00244-002	B
Pas dans le domaine de définition	00244-008	B

NUMERO DE ZONE: 00260	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LA DATE DE FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL EST-ELLE CONNUE?
(Label XML : ContractEndDateKnown)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00260-001	B
Pas dans le domaine de définition	00260-008	B

NUMERO DE ZONE: 00262	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - DATE DE FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL
(Label XML : ContractEndDate)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Indique la date à laquelle le contrat de travail entre l'employeur et le travailleur s'est terminé ou se terminera.

DOMAINE DE DEFINITION: AAAA est l'année de la fin du contrat de travail.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 10

PRESENCE: Obligatoire si la date de fin du contrat de travail est connue (00260) ="1"

FORMAT:
 AAAA-MM-JJ
 · AAAA est l'année
 · MM est le mois
 · JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00262-001	B
Pas dans le domaine de définition	00262-008	B
Invalide	00262-003	B

NUMERO DE ZONE: 00265	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - LA VICTIME EST-ELLE UN TRAVAILLEUR INTERIMAIRE ?
(Label XML : TempWorker)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = NON
ou 1 = OUI

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00265-001	B
Non numérique	00265-002	B
Pas dans le domaine de définition	00265-008	B

NUMERO DE ZONE: 00267	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DIMONA DE LA VICTIME
(Label XML : VictimDimonaNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Numéro attribué par l'ONSS à la déclaration "original - en service" lors d'une déclaration immédiate à l'emploi. Ce numéro identifie un contrat entre un travailleur et son employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: Un chiffre en 12 positions (le nombre de contrôle est constitué des 2 dernières positions).

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 12

PRESENCE: Indispensable

FORMAT: NNNNNNNNNCC
· NNNNNNNNN est le numéro
· CC est le numéro de contrôle

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00267-002	B
Nombre de contrôle invalide	00267-004	B

NUMERO DE ZONE: 00368	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE CIPT DE LA VICTIME
(Label XML : FunctionCode)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION:

DOMAINE DE DEFINITION: Un code de 3 chiffres maximum, cela figure dans l'annexe "18 - code cipt".

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 3

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non numérique	00368-002	B
Pas dans le domaine de définition	00368-008	B

NUMERO DE ZONE: 00369	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - PROFESSION ORDINAIRE DANS L'ENTREPRISE
(Label XML : NormalJob)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Texte libre qui décrit la fonction de la victime dans l'entreprise.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 30 caractères maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00369-001	B

NUMERO DE ZONE: 00370	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE PAYS DU LIEU DE TRAVAIL NORMAL DE LA VICTIME
(Label XML : NormalWorkingPlaceCountry)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Code permettant d'identifier un pays.
Code pays du lieu de travail où la victime est normalement occupée.

DOMAINE DE DEFINITION: Voir Annexe 5 - Liste des codes pays.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 5

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00370-001	B
Non numérique	00370-002	B
Pas dans le domaine de définition	00370-008	B

NUMERO DE ZONE: 00371	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE POSTAL DU LIEU DE TRAVAIL NORMAL DE LA VICTIME
(Label XML : NormalWorkingPlaceZIPCode)

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Numéro postal d'une commune.
Code postal du lieu de travail où la victime est normalement occupée.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 9

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00371-001	B

NUMERO DE ZONE: 00373	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

**Message 1 : déclaration - ATELIER, CHANTIER, SECTION, SERVICE, DEPARTEMENT OU SECTION OU LA VICTIME
EXERCE NORMALEMENT SA PROFESSION
(Label XML : NormalWorkingPlace)**

BLOC FONCTIONNEL: Travail

DESCRIPTION: Texte libre qui décrit le lieu de travail normal de la victime.

DOMAINE DE DEFINITION: Une série de 24 positions maximum.

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 24

PRESENCE: Facultative

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité

NUMERO DE ZONE: 00343	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - CODE LINGUISTIQUE DE LA VICTIME
(Label XML : VictimLanguageCode)

BLOC FONCTIONNEL: Victime

DESCRIPTION: Langue à utiliser pour la communication avec la victime et liée à cet accident de travail spécifique en accord avec la législation linguistique.

DOMAINE DE DEFINITION: 1 = Néerlandais
2 = Français
ou 3 = Allemand

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00343-001	B
Non numérique	00343-002	B
Pas dans le domaine de définition	00343-008	B

NUMERO DE ZONE: 00359	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
------------------------------	------------------------	--------------------------------------

Message 1 : déclaration - DEGRE DE PARENTE AVEC L'EMPLOYEUR
(Label XML : EmployerRelatednessDegree)

BLOC FONCTIONNEL: Victime

DESCRIPTION: Indique l'éventuelle parenté de la victime avec l'employeur.

DOMAINE DE DEFINITION: 0 = pas de parenté
1 = premier grade (fils/fille - père/mère)
2 = autre lien de parenté

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 1

PRESENCE: Indispensable

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00359-001	B
Non numérique	00359-002	B
Pas dans le domaine de définition	00359-008	B

NUMERO DE ZONE: 00514	VERSION: 2002/3	DATE DE DIFFUSION: 29/08/2002
-----------------------	-----------------	-------------------------------

Message 1 : déclaration - NUMERO DE COMPTE DE L'ASSURE SOCIAL - VICTIME
(Label XML : VictimAccountNumber)

BLOC FONCTIONNEL: Victime

DESCRIPTION: Numéro de compte auprès d'une institution financière selon la structure ISO.

DOMAINE DE DEFINITION:

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Alphanumérique

LONGUEUR: 30

PRESENCE: Facultative

FORMAT: Position 1-4 : code IBAN (International Bank Account Number) du compte bancaire, composé :
- du code pays selon la norme ISO (longueur = 2);
- du chiffre de contrôle IBAN (longueur = 2).
Position 5-27 : numéro de compte bancaire :
* S'il s'agit d'un numéro de compte bancaire belge, celui-ci se compose :
- Du code qui désigné la banque (longueur = 3);
- Du numéro de compte (longueur = 7);
- Du chiffre de contrôle (longueur = 2);
- D'une zone pour une utilisation future (longueur = 11).
* S'il s'agit d'un numéro de compte bancaire non belge, celui-ci se compose :
- Du numéro de compte bancaire (longueur = 23).
Position 28-30 : une zone pour une utilisation future.

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Nombre de contrôle invalide	00514-004	B

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 2: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2002-1-1Fr2.pdf



AN2002-1-1Fr2.doc



AN2002-1-1Fr2.xls



AN2002-1-1Fr2.txt



AN2002-1-1Fr2.xls

Cotisation complémentaire

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
809	Cotisation destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
810	Cotisation spéciale destinée au Fonds d'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture d'entreprises (F.F.E.).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
820	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence due sur les rémunérations à 108 % des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires et les contractuels subventionnés). Pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), il s'agit des cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction lorsque les utilisateurs occupaient moins de 10 travailleurs au 30 juin de l'année précédente.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
821	Cotisations destinées au Fonds social pour intérimaires et au Fonds de sécurité d'existence de la construction pour les employeurs de l'intérim construction (catégories 224, 226, 244, 254), dues sur les rémunérations à 108% des travailleurs manuels (inclus les élèves ouvriers stagiaires) lorsque les utilisateurs occupaient au moins 10 travailleurs au 30 juin de l'année précédente.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
830	Cotisation destinée aux Fonds de sécurité d'existence (autres que les Fonds Social C.P.N.A.E. (C.P. n° 218) ou du commerce de détail indépendant (C.P. n° 201) et autre que le « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076), due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
831	Cotisation destinée au Fonds Social C.P.N.A.E. (C.P. n° 218) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
832	Cotisation destinée au Fonds Social du commerce de détail indépendant (C.P. n° 201) due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et les contractuels subventionnés).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
833	Cotisation destinée au « Fonds social du secteur socio-culturel des Communautés française et germanophone » pour les employeurs de la catégorie 076, due sur les rémunérations des travailleurs intellectuels (inclus les élèves employés stagiaires et contractuels subventionnés).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
852	Cotisation destinée aux mesures en faveur de l'emploi et de la formation.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
854	Cotisation destinée à l'accompagnement des chômeurs.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
855	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
856	Cotisation spéciale pour la sécurité sociale (Loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
857	Cotisation spéciale à charge des employeurs de code d'importance 3 à 9, pour les travailleurs non soumis à la cotisation de modération salariale (A.R. 401).	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
859	Cotisation patronale particulière destinée au financement du chômage temporaire et du complément d'ancienneté pour chômeurs âgés.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999
860	Cotisation de solidarité sur l'usage personnel d'un véhicule de société.	Cotisation complémentaire	2	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation FAT- FMP

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
013	Jeunes défavorisés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
015	Ouvriers et assimilés, y compris gens de maison.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
016	Mineurs.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
027	Elèves-ouvriers et stagiaires.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
041	Domestiques victimes d'un accident du travail survenu avant le 01/04/1983.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
045	Domestiques victimes d'un accident du travail à partir du 01/04/1983 ou de maladie professionnelle.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
487	Elèves-employés et stagiaires.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
493	Médecins en formation de médecin spécialiste. Jeunes défavorisés.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
494	Sportifs rémunérés, sauf les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge), victimes d'un accident du travail depuis le 01/01/1985).	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
495	travailleurs intellectuels, employés de maison, ainsi que les coureurs cyclistes professionnels (détenteurs d'une licence de la ligue vélocipédique belge) victimes d'un accident du travail survenu depuis le 01/01/1985.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
675	Travailleurs soumis uniquement à l'Assurance Soins de Santé.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation non liée à une personne physique

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
851	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale en faveur des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999
861	Cotisation due sur les participations aux bénéfices.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999
870	Cotisation due sur le double pécule de vacances des employés.	Cotisation non liée à une personne physique	4	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation ordinaire

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
010	Ouvriers temporaires dans l'horticulture et l'agriculture (employeurs immatriculés sous les catégories 194 ou 193).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
011	Ouvriers de catégorie spéciale à déclarer sur base des rémunérations forfaitaires par des employeurs immatriculés sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 146, 158, 166 ou 197 (cotisation de modération salariale non due).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
012	Ouvriers handicapés : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
013	Chauffeurs de taxi affectés au transport de personnes occupés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 068 (cotisation de modération salariale non due).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
014	Ouvriers de catégorie ordinaire pour qui la cotisation au Fonds Forestier est due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
015	Ouvriers de catégorie ordinaire : a) à déclarer sur base des rémunérations proméritées par des employeurs immatriculés	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
	sous les catégories 016, 017, 019, 020, 023, 068, 158, 166 ou 197 (cotisation de modération salariale due); b) pour qui la cotisation au Fonds Forestier n'est pas due par des employeurs immatriculés sous la catégorie 029; c) tous les autres ouvriers non mentionnés ailleurs.				
022	Elèves-ouvriers et stagiaires de catégorie spéciale (voir code 011).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
023	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 014).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
024	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération réelle (voir code 015 points b) et c)).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
025	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération réelle, occupés dans des ateliers protégés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
026	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 014).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
027	Elèves ouvriers et stagiaires de catégorie ordinaire (voir code 015).	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
028	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels handicapés déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire, occupés dans des ateliers protégés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
029	Contractuels subventionnés, travailleurs manuels déclarés sur base d'une rémunération forfaitaire occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
035	Apprentis et assimilés travailleurs manuels : - Apprentis sous contrat d'apprentissage agréé Classes moyennes. - Apprentis sous contrat d'engagement d'apprentissage contrôlé Classes moyennes. - Apprentis de professions exercées par des travailleurs salariés (contrat d'apprentissage industriel). - Stagiaires avec contrat de stage de formation de chef d'entreprise. - Elèves avec convention d'insertion socio-professionnelle reconnue par les communautés et Régions.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
045	Domestiques déclarés par des employeurs immatriculés sous la catégorie 037 ou 437.	Travailleurs manuels	3	1/01/1900	1/01/9999
439	Apprentis et assimilés travailleurs intellectuels.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
484	Contractuels subventionnés travailleurs intellectuels occupés par les pouvoirs publics et autres établissements, associations et sociétés assimilés	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
485	Contractuels subventionnés, travailleurs intellectuels handicapés, occupés dans des ateliers protégés agréés.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
487	Elèves-employés et stagiaires	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
492	Employés handicapés : a) Occupés dans un atelier protégé agréé immatriculé sous la catégorie 073 (cotisation de modération salariale non due). b) A déclarer par les employeurs immatriculés sous la catégorie 811 (cotisation de modération salariale due)	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
493	Le personnel académique et scientifique des universités immatriculées sous les catégories 175 ou 396.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
495	Employés : a) Employés de catégorie ordinaire b) Sportifs rémunérés et déclarés par des employeurs immatriculés sous les catégories 070 ou 076.	Travailleurs intellectuels	3	1/01/1900	1/01/9999
671	Travailleurs engagés après le 31 décembre 1998 et soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé et aux allocations familiales.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999
673	Mandataires ou ayant une fonction de staff dans les services publics.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999
675	Travailleurs soumis uniquement à l'assurance Soins de Santé.	Fonctionnaires	3	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation spéciale étudiant

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
840	Travailleurs étudiants pour lesquels la cotisation de solidarité pour les étudiants occupés dans le cadre d'un contrat d'occupation d'étudiants durant les mois de juillet, août et septembre, à condition que la durée d'engagement n'excède pas un mois est due.	Etudiant	1	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation spéciale prépensionné

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
879	Travailleurs prépensionnés pour lesquels une cotisation spéciale sur les prépensions conventionnelles est due.	Travailleur prépensionné	1	1/01/1900	1/01/9999

Cotisation spéciale travailleur statutaire licencié

Code	Libellé	Type travailleur	Présence	A partir de	Jusqu' à
876	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin - Régime assurance maladie - invalidité	Travailleur statutaire licencié	1	1/01/1900	1/01/9999
877	Cotisation due pour le personnel statutaire licencié du secteur public et assimilé, dont la relation de travail prend fin - Régime chômage	Travailleur statutaire licencié	1	1/01/1900	1/01/9999

Commentaire type code travailleur

- Cotisation ordinaire : correspond au code travailleur des blocs fonctionnels ligne travailleur et cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation spéciale étudiant : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation travailleur étudiant
- Cotisation spéciale statutaire licencié : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation travailleur statutaire licencié
- Cotisation spéciale prépensionné : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel travailleur prépensionné
- Cotisation FAT/FMP : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation complémentaire : correspond au code travailleur cotisation du bloc fonctionnel cotisations dues ligne travailleur
- Cotisation non liée à une personne physique : correspond au code travailleur du bloc fonctionnel cotisation non liée à une personne physique,

Commentaire présence

- 1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
- 2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
- 4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 5: Liste des codes pays

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-1-1Fr5.pdf



AN2001-1-1Fr5.doc



AN2001-1-1Fr5.xls



AN2001-1-1Fr5.txt



AN2001-1-1Fr5.xml

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
ALBANIE	101					1/01/1900	1/01/9999
ANDORRE	102					1/01/1900	1/01/9999
ALLEMAGNE (REP.FED.)	103					1/01/1900	1/01/9999
ALLEMAGNE (REP. DEM.)	104					1/01/1900	1/01/9999
AUTRICHE	105					1/01/1900	1/01/9999
BULGARIE	106					1/01/1900	1/01/9999
CHYPRE	107					1/01/1900	1/01/9999
DANEMARK	108					1/01/1900	1/01/9999
ESPAGNE	109					1/01/1900	1/01/9999
FINLANDE	110					1/01/1900	1/01/9999
FRANCE	111					1/01/1900	1/01/9999
GRANDE-BRETAGNE	112					1/01/1900	1/01/9999
LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE)	113					1/01/1900	1/01/9999
GRECE	114					1/01/1900	1/01/9999
HONGRIE (REP.)	115			12-Apr-90	22/Oct/89	1/01/1900	1/01/9999
IRLANDE /EIRE/	116					1/01/1900	1/01/9999
ISLANDE	117					1/01/1900	1/01/9999
LIECHTENSTEIN	118					1/01/1900	1/01/9999
MALTE	119					1/01/1900	1/01/9999
MONACO /PRINCIPAUTE/	120					1/01/1900	1/01/9999
NORVEGE	121					1/01/1900	1/01/9999
POLOGNE (REP.)	122			12-Apr-90	28/Dec/89	1/01/1900	1/01/9999
PORTUGAL	123					1/01/1900	1/01/9999
ROUMANIE	124					1/01/1900	1/01/9999
SAINT-MARIN	125					1/01/1900	1/01/9999
SUEDE	126					1/01/1900	1/01/9999
SUISSE	127					1/01/1900	1/01/9999
ITALIE	128					1/01/1900	1/01/9999
PAYS-BAS	129					1/01/1900	1/01/9999
TCHECOSLOVAQUIE	130					1/01/1900	1/01/9999
UNION D.REP.SOC.SOVIET	131					1/01/1900	1/01/9999
YUGOSLAVIE (SERBIE-MONTENEGRO)	132					1/01/1900	1/01/9999
SAINT-SIEGE	133					1/01/1900	1/01/9999
ALLEMAGNE	134					1/01/1900	1/01/9999
LETTONIE	135			27-Feb-89		1/01/1900	1/01/9999
ESTONIE	136			03-Mar-89		1/01/1900	1/01/9999
LITHUANIE	137			03-Mar-89		1/01/1900	1/01/9999
HONGRIE(REPUBLIQUE)	138		23-Oct-89	12-Apr-90		1/01/1900	1/01/9999
POLOGNE(REPUBLIQUE)	139		29-Dec-89	12-Apr-90		1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE TCHEQUE	140					1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE SLOVAQUE	141					1/01/1900	1/01/9999
BIELORUSSIE (REP.)	142					1/01/1900	1/01/9999
UKRAINE (REP.)	143					1/01/1900	1/01/9999
MOLDAVIE (REP.)	144					1/01/1900	1/01/9999
RUSSIE (FEDERATION DE)	145					1/01/1900	1/01/9999
CROATIE (REP. DE)	146					1/01/1900	1/01/9999
SLOVENIE (REP. DE)	147					1/01/1900	1/01/9999
MACEDOINE (EX-REP. YUGOSLAVE DE)	148					1/01/1900	1/01/9999
BOSNIE-	149					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
HERZEGOVINE (REP. DE)							
BELGIQUE	150					1/01/1900	1/01/9999
YUGOSLAVIE	169					1/01/1900	1/01/9999
ALLEMAGNE (REP. DEM.)	170					1/01/1900	1/01/9999
TCHECOSLOVAQUIE	171					1/01/1900	1/01/9999
UNION D. REP. SOC. SOVIET.	172					1/01/1900	1/01/9999
ALLEMAGNE	173					1/01/1900	1/01/9999
GIBRALTAR	180					1/01/1900	1/01/9999
MYANMAR (UNION DE)	201					1/01/1900	1/01/9999
REP. KHMER DU CAMBODGE	202					1/01/1900	1/01/9999
SRI LANKA	203					1/01/1900	1/01/9999
CHINE-TAIWAN (REP. DE)	204					1/01/1900	1/01/9999
SINGAPOUR	205					1/01/1900	1/01/9999
COREE DU SUD (REP. DE)	206					1/01/1900	1/01/9999
INDE	207					1/01/1900	1/01/9999
INDONESIE	208					1/01/1900	1/01/9999
JAPON	209					1/01/1900	1/01/9999
LAOS	210					1/01/1900	1/01/9999
CAMBODGE	211					1/01/1900	1/01/9999
MALAISIE	212					1/01/1900	1/01/9999
NEPAL	213					1/01/1900	1/01/9999
PHILIPPINES	214					1/01/1900	1/01/9999
VIETNAM DU SUD	217					1/01/1900	1/01/9999
CHINE /REP. POP./	218					1/01/1900	1/01/9999
COREE DU NORD (REP. DE)	219					1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM	220					1/01/1900	1/01/9999
MONGOLIE(REP.PC P.DE.)	221					1/01/1900	1/01/9999
MALDIVES	222					1/01/1900	1/01/9999
BHOUTAN	223					1/01/1900	1/01/9999
BRUNEI	224					1/01/1900	1/01/9999
KAZAKHSTAN (REP.)	225					1/01/1900	1/01/9999
KIRGHIZIE (REP.)	226					1/01/1900	1/01/9999
OUZBEKISTAN (REP.)	227					1/01/1900	1/01/9999
TADJIKISTAN (REP.)	228					1/01/1900	1/01/9999
TURKMENISTAN (REP.)	229					1/01/1900	1/01/9999
HONG-KONG	234					1/01/1900	1/01/9999
THAILANDE	235					1/01/1900	1/01/9999
BANGLADESH	237					1/01/1900	1/01/9999
ARMENIE (REP.)	249					1/01/1900	1/01/9999
AZERBAIDJAN (REP.)	250					1/01/1900	1/01/9999
AFGHANISTAN	251					1/01/1900	1/01/9999
ARABIE SAOUDITE	252					1/01/1900	1/01/9999
GEORGIE (REP.)	253					1/01/1900	1/01/9999
IRAK	254					1/01/1900	1/01/9999
IRAN	255					1/01/1900	1/01/9999
ISRAEL	256					1/01/1900	1/01/9999
JORDANIE	257					1/01/1900	1/01/9999
LIBAN	258					1/01/1900	1/01/9999
PAKISTAN	259					1/01/1900	1/01/9999
EMIRATS ARABES UNIS	260					1/01/1900	1/01/9999
SYRIE /REP. ARABE SYRIENNE/	261					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
TURQUIE	262					1/01/1900	1/01/9999
YEMEN(REP.ARAB E)	263					1/01/1900	1/01/9999
KOWEIT/PRINCIPALITE DE/	264					1/01/1900	1/01/9999
YEMEN(REP.DEMOCRAT.POPUL.)	265					1/01/1900	1/01/9999
SULTANAT D'OMAN	266					1/01/1900	1/01/9999
QATAR	267					1/01/1900	1/01/9999
BAHREIN	268					1/01/1900	1/01/9999
ABU DHABI	269					1/01/1900	1/01/9999
YEMEN(REP.DU)	270					1/01/1900	1/01/9999
PALESTINE	271					1/01/1900	1/01/9999
VIETNAM DU SUD	279					1/01/1900	1/01/9999
HONG KONG(R.U.)	280					1/01/1900	1/01/9999
MACAO	281					1/01/1900	1/01/9999
TIMOR	282					1/01/1900	1/01/9999
PALESTINE	283			07-Sep-88		1/01/1900	1/01/9999
LESOTHO	301					1/01/1900	1/01/9999
BOTSWANA	302					1/01/1900	1/01/9999
BURUNDI	303					1/01/1900	1/01/9999
CAMEROUN	304					1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	305					1/01/1900	1/01/9999
CONGO (REP. DEM.)	306					1/01/1900	1/01/9999
CONGO(REP. POP. DU)	307					1/01/1900	1/01/9999
BURKINA FASO	308		30-Nov-84	20-Jun-89		1/01/1900	1/01/9999
COTE D'IVOIRE	309					1/01/1900	1/01/9999
BENIN(REP. POP. DU)	310					1/01/1900	1/01/9999
ETHIOPIE	311					1/01/1900	1/01/9999
GABON	312					1/01/1900	1/01/9999
GAMBIE	313					1/01/1900	1/01/9999
GHANA	314					1/01/1900	1/01/9999
GUINEE	315					1/01/1900	1/01/9999
HAUTE-VOLTA	316			20-Jun-89	29/Nov/84	1/01/1900	1/01/9999
MAURICE /ILE/	317					1/01/1900	1/01/9999
LIBERIA	318					1/01/1900	1/01/9999
MALI	319					1/01/1900	1/01/9999
SENEGAL	320					1/01/1900	1/01/9999
NIGER	321					1/01/1900	1/01/9999
NIGERIA(REP. FEDER.)	322					1/01/1900	1/01/9999
OUGANDA	323					1/01/1900	1/01/9999
REP.DEMOCRAT. DE MADAGASCAR	324					1/01/1900	1/01/9999
AFRIQUE DU SUD /REP. D'/	325					1/01/1900	1/01/9999
RHODESIE	326					1/01/1900	1/01/9999
RWANDA /REP./	327					1/01/1900	1/01/9999
SIERRA LEONE	328					1/01/1900	1/01/9999
SOMALIE /REP./	329					1/01/1900	1/01/9999
NGWANE (ROYAUME DU SWAZILAND)	331					1/01/1900	1/01/9999
TANZANIE(REP.UNIE DE)	332					1/01/1900	1/01/9999
TCHAD	333					1/01/1900	1/01/9999
TOGO	334					1/01/1900	1/01/9999
ZAMBIE	335					1/01/1900	1/01/9999
KENYA	336					1/01/1900	1/01/9999
GUINEE EQUATORIALE	337					1/01/1900	1/01/9999
GUINEE-BISSAU	338					1/01/1900	1/01/9999
CAP VERT/ILES DU/	339					1/01/1900	1/01/9999
MOZAMBIQUE	340					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
ANGOLA	341					1/01/1900	1/01/9999
SEYCHELLES(ILES)	342					1/01/1900	1/01/9999
ARCHIPEL DES COMORES	343					1/01/1900	1/01/9999
ZIMBABWE	344					1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE DE DJIBOUTI	345					1/01/1900	1/01/9999
SAO TOME ET PRINCIPE (REP. DEM. DE)	346					1/01/1900	1/01/9999
SWAZILAND	347					1/01/1900	1/01/9999
SENEGAMBIE	348					1/01/1900	1/01/9999
ERYTHREE	349					1/01/1900	1/01/9999
ALGERIE	351					1/01/1900	1/01/9999
REP. ARABE D'EGYPTE	352					1/01/1900	1/01/9999
LIBYE	353					1/01/1900	1/01/9999
MAROC	354					1/01/1900	1/01/9999
MAURITANIE /REP. ISLAMIQUE DE/	355					1/01/1900	1/01/9999
SOUDAN	356					1/01/1900	1/01/9999
TUNISIE	357					1/01/1900	1/01/9999
MALAWI	358					1/01/1900	1/01/9999
CONGO BELGE	359					1/01/1900	1/01/9999
RUANDA	360					1/01/1900	1/01/9999
URUNDI	361					1/01/1900	1/01/9999
CONGO (REP. DU)	362			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
ZAIRE (REPUBLIQUE DU)	364					1/01/1900	1/01/9999
AFARS ET ISSAS	380			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
ANGOLA	381			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
CABINDA	382			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
MOZAMBIQUE	383			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
NAMIBIE	384			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
ILES DU CAP VERT	385			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
ARCHIPEL DES COMORES	386					1/01/1900	1/01/9999
REUNION	387					1/01/1900	1/01/9999
SAHARA	388					1/01/1900	1/01/9999
SAINTE-HELENE(ILE)	389					1/01/1900	1/01/9999
SEYCHELLES (ILES)	390					1/01/1900	1/01/9999
GUINEE PORTUGAISE	391					1/01/1900	1/01/9999
FERNANDO POO	392					1/01/1900	1/01/9999
ILE DE SANTHOME	393					1/01/1900	1/01/9999
SWAZILAND	395					1/01/1900	1/01/9999
TRANSKEI	396					1/01/1900	1/01/9999
BOPHUTATSWANA	397					1/01/1900	1/01/9999
ILES CANARIES(E.)	398					1/01/1900	1/01/9999
MADERE(P.)	399					1/01/1900	1/01/9999
CANADA	401					1/01/1900	1/01/9999
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	402					1/01/1900	1/01/9999
COSTA RICA	411					1/01/1900	1/01/9999
CUBA	412					1/01/1900	1/01/9999
GUATEMALA	413					1/01/1900	1/01/9999
HONDURAS	414					1/01/1900	1/01/9999
JAMAIQUE	415					1/01/1900	1/01/9999
MEXIQUE	416					1/01/1900	1/01/9999
NICARAGUA	417					1/01/1900	1/01/9999
PANAMA	418					1/01/1900	1/01/9999
HAITI	419					1/01/1900	1/01/9999
DOMINICAINE /REP./	420					1/01/1900	1/01/9999
EL SALVADOR	421					1/01/1900	1/01/9999
TRINIDAD ET TOBAGO	422					1/01/1900	1/01/9999
BARBADE	423					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
ANTILLES BRITANNIQUES	424					1/01/1900	1/01/9999
BAHAMAS	425					1/01/1900	1/01/9999
GRENADE	426					1/01/1900	1/01/9999
DOMINIQUE (REPUBLIQUE)	427					1/01/1900	1/01/9999
REPUBLIQUE DE SAINTE LUCIE	428					1/01/1900	1/01/9999
SAINT-VINCENT	429					1/01/1900	1/01/9999
BELIZE	430					1/01/1900	1/01/9999
ST. KITTS ET NEVIS	431			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
ILE DE DOMINICA	480					1/01/1900	1/01/9999
ANTILLES FRANCAISES	481					1/01/1900	1/01/9999
ANTILLES NEERLANDAISES	482					1/01/1900	1/01/9999
ANTILLES AMERICAINES	483					1/01/1900	1/01/9999
BAHAMAS	484					1/01/1900	1/01/9999
BERMUDES	485					1/01/1900	1/01/9999
ILES VIERGES	486					1/01/1900	1/01/9999
PORTO-RICO(ILE DE)	487					1/01/1900	1/01/9999
ILES TURKS ET CAICOS	488					1/01/1900	1/01/9999
BELIZE(R.U.)	489					1/01/1900	1/01/9999
ANGUILLA(R.U.)	490					1/01/1900	1/01/9999
ANTIGUA(R.U.)	491					1/01/1900	1/01/9999
CAIMANES(R.U.)	492					1/01/1900	1/01/9999
MONTSERRAT(R.U.)	493					1/01/1900	1/01/9999
KITTS AND NEVIS(R.U.)	494					1/01/1900	1/01/9999
SAINT-PIERRE ET MIQUELON(F.)	495					1/01/1900	1/01/9999
LA GUADELOUPE(F.)	496					1/01/1900	1/01/9999
LA MARTINIQUE(F.)	497					1/01/1900	1/01/9999
LE GROENLAND(D.K.)	498					1/01/1900	1/01/9999
ARGENTINE	511					1/01/1900	1/01/9999
BOLIVIE	512					1/01/1900	1/01/9999
BRESIL	513					1/01/1900	1/01/9999
CHILI	514					1/01/1900	1/01/9999
COLOMBIE	515					1/01/1900	1/01/9999
EQUATEUR	516					1/01/1900	1/01/9999
PARAGUAY	517					1/01/1900	1/01/9999
PEROU	518					1/01/1900	1/01/9999
URUGUAY	519					1/01/1900	1/01/9999
VENEZUELA	520					1/01/1900	1/01/9999
GUYANE	521					1/01/1900	1/01/9999
SURINAM	522					1/01/1900	1/01/9999
ILES FALKLAND	580					1/01/1900	1/01/9999
GUYANE FRANCAISE	581					1/01/1900	1/01/9999
HONDURAS BRITANNIQUE	582					1/01/1900	1/01/9999
GUYANE HOLLANDAISE	583					1/01/1900	1/01/9999
AUSTRALIE	611					1/01/1900	1/01/9999
NOUVELLE-ZELANDE	613					1/01/1900	1/01/9999
SAMOA OCCIDENTALES	614					1/01/1900	1/01/9999
NAURU	615					1/01/1900	1/01/9999
TONGA	616					1/01/1900	1/01/9999
FIDJI	617					1/01/1900	1/01/9999
NOUVELLES-	618					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
HEBRIDES							
PAPOUASIE- NOUVELLE- GUINEE	619					1/01/1900	1/01/9999
PACIFIQUE/ILES DU/	620					1/01/1900	1/01/9999
TUVALU	621					1/01/1900	1/01/9999
ILES GILBERT	622					1/01/1900	1/01/9999
ILES SALOMON	623					1/01/1900	1/01/9999
VANUATU	624					1/01/1900	1/01/9999
PALAU	679					1/01/1900	1/01/9999
ARCHIPEL DES CAROLINES	680					1/01/1900	1/01/9999
GUAM	681					1/01/1900	1/01/9999
HAWAI	682					1/01/1900	1/01/9999
NOUVELLE- CALEDONIE	683					1/01/1900	1/01/9999
POLYNESIE	684					1/01/1900	1/01/9999
NIUE-ILE(N-Z.)	685					1/01/1900	1/01/9999
TOKELAU(N-Z.)	686					1/01/1900	1/01/9999
COOK(N-Z.)	687					1/01/1900	1/01/9999
TAHITI	688					1/01/1900	1/01/9999
WALLIS ET FUTUNA(F.)	689					1/01/1900	1/01/9999
SAMOA AMERICAINES	690					1/01/1900	1/01/9999
TERRIT SOUS TUTELLE AMERICAINE	691					1/01/1900	1/01/9999
PITCAIRN(TERR.D EP.DU R.U.)	692					1/01/1900	1/01/9999
TERRIT.DEP.DE L'AUSTRALIE	693					1/01/1900	1/01/9999
TERRIT.DEP.DE LA NELLE ZELANDE	694					1/01/1900	1/01/9999
REFUGIE	700					1/01/1900	1/01/9999
INDETERMINE	711					1/01/1900	1/01/9999
SHAPE	720					1/01/1900	1/01/9999
OTAN	721					1/01/1900	1/01/9999
REFUGIE ONU	730					1/01/1900	1/01/9999
ONU INDETERMINE	741					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TUNISIENNE	745					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE URUGUAYENNE	746					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE DOMINICAINE	747					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ARGENTINE	748					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CHILIENNE	749					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CAMBODGIENNE	750					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ALBANAISE	751					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ALLEMANDE	752					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE AUTRICHIENNE	753					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BULGARE	754					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CROATE	755					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE VILLE LIBRE DE DANTZIG	756					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ESPAGNOLE	757					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE	758					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
ESTONIENNE							
D'ORIGINE FINLANDAISE	759					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GEORGIENNE	760					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GRECQUE	761					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE HONGROISE	762					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ITALIENNE	763					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LETTONIENNE	764					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LITHUANIENNE	765					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE POLONAISE	766					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PORTUGAISE	767					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ROUMAINE	768					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE RUSSE	769					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SERBE	770					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TCHEQUE	771					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE UKRAINIENNE	772					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE U.R.S.S.	773					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE YUGOSLAVE	774					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE RWANDAISE	775					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE OUGANDAISE	776					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PAKISTANAISE	777					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE VIETNAMIENNE	778					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ZAIROISE	779					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CONGOLAISE /BRAZZAVILLE/	780					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ARMENIENNE	781					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CHINOISE	782					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CUBAINE	783					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE EGYPTIENNE	784					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE IRAKIENNE	785					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LIBANAISE	786					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PALESTINIENNE	787					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SYRIENNE	788					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TURQUE	789					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE YEMENITE	790					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BURUNDAISE	791					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MACEDONIENNE	792					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE HAITIENNE	793					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE NIGERIANE	794					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
D'ORIGINE ANGOLAISE	795					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MAROCAINE	796					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BRESILIENNE	797					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE JORDANIENNE	798					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ETHIOPIENNE	800					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE INDONESIENNE	801					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GUINEENNE	802					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LAOTIENNE	803					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BOLIVIENNE	804					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GUYANAISE	805					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE KHMER	806					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE COREENNE	808					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE FRANCAISE	809					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PERUVIENNE	810					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PARAGUAYENNE	811					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TANZANIENNE	812					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ALGERIENNE	813					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE ISRAELIENNE	814					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GHANEENNE	815					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE COLOMBIENNE	816					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SAOUDIENNE	817					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE D'AFRIQUE DU SUD	818					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE IRANIENNE	819					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SALVADORIENNE	820					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SOMALIENNE	821					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE AFGHANE	822					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TCHADIENNE	823					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SOUDANAISE	824					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MOZAMBIQUE	825					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BIRMANE	826					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MALAGASSY	827					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE NAMIBIENNE	828					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GUATEMALTEQUE	829			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CAPVERDIENNE	830			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LIBYENNE	831			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE	832			24-Jun-85		1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
INDIENNE							
D'ORIGINE MALAISIEENNE	833			02-Apr-86		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE THAILANDAISE	834			20-Jan-87		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PHILIPPINES	835			20-Jan-87		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE EQUATORIENNE	836			25-Jun-87		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BANGLADESHIENNE	837			07-Jun-88		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CAMEROUNAISE	838			13-Jun-88		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SRILANKAISE	839			13-Sep-88		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BENINOISE	840			13-Sep-88		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE PANAMEENNE	841			03-Mar-89		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TIBETAINE	842			21-Mar-89		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE NICARAGUAYENNE	843			12-Apr-90		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE DU SIERRA LEONE	844			10-May-90		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE GABONAISE	845			10-May-90		1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE DU BURKINA FASO	846					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE TOGOLAISE	847					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MAURITANIENNE	848					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE LIBERIENNE	849					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE NEPALAISE	850					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE DE COTE D'IVOIRE	851					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE NIGERIENNE	852					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BOSNIAQUE	853					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE OUZBEKS	854					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE AZERBAIDJANAISE	855					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SENEGALAISE	856					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE KENYANE	857					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MOLDAVE	858					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CONGOLAISE	859					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE SLOVENE	860					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE MALIENNE	861					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE CENTRAFRICAINE	862					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BIELORUSSE	863					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BHOUTANAISE	864					1/01/1900	1/01/9999
ORIGINAIRE DES EMIRATS ARABES UNIS	865					1/01/1900	1/01/9999

Pays	Code ISN	Nationalité	Date prise en cours	Date de mise à jour	Date de suppression	A partir de	Jusqu' à
D'ORIGINE KAZAKH	866					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE KOWEITIENNE	867					1/01/1900	1/01/9999
D'ORIGINE BAHREINIE	868					1/01/1900	1/01/9999
ORIGINAIRE DE GUINEE-BISSAU	869					1/01/1900	1/01/9999
ORIGINAIRE DE MYANMAR	870					1/01/1900	1/01/9999
APATRIDE	900					1/01/1900	1/01/9999
RAYE POUR L'ETRANGER	992					1/01/1900	1/01/9999
EN MER	995					1/01/1900	1/01/9999
INDETERMINE	999					1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 9: Numéros de fonction du personnel déclaré au forfait suivant l'indice de catégorie de l'employeur

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2002-1-1Fr9.pdf



AN2002-1-1Fr9.doc



AN2002-1-1Fr9.xls



AN2002-1-1Fr9.txt



AN2002-1-1Fr9.xml

16

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
16	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
16	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
16	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
16	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
16	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
16	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
16	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
16	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
16	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
16	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
16	48	20	1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
16	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant,Garçon de banquet,Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
16	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
16	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
16	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

17

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
17	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
17	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
17	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
17	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
17	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
17	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
17	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
17	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
17	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
17	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
17	48		1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
17	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant,Garçon de banquet,Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
17	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
17	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
17	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

19

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
19	81	-	Marins pêcheurs : équipage des bâtiments de pêche à l'exception des apprentis mousses	1/01/1900	1/01/9999
19	82	-	Marins pêcheurs : apprentis mousses	1/01/1900	1/01/9999

20

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
20	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
20	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
20	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les autres entreprises de spectacle (à l'exclusion des théâtres)	1/01/1900	1/01/9999
20	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

23

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
23	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
23	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
23	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
23	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

68

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
68	28	-	Autres chauffeurs de taxis-camionnettes	1/01/1900	1/01/9999
68	30		Chauffeurs de taxis-camionnettes : chauffeurs occupés à raison au maximum de 6 heures/jour et 30 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999

146

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
146	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
146	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
146	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
146	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
146	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
146	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
146	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
146	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
146	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
146	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999

146	48		1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
146	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
146	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
146	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
146	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

158

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
158	27	-	Porteurs de bagages	1/01/1900	1/01/9999
158	32	15	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	33	16	Chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	34	17	Adjoint chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	35	18	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	36	19	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	37	20	Chef chasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	38	-,21,-,18,18,-,-	Voiturier,Portier,Bagagiste,Valet de chambre,Femme de chambre,Préposée à la toilette,Préposée au vestiaire	1/01/1900	1/01/9999
158	39	21	Concierge	1/01/1900	1/01/9999
158	40	23	Chef concierge	1/01/1900	1/01/9999
158	41	19	Valet de chambre, femme de chambre	1/01/1900	1/01/9999
158	43	15	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
158	44	16	Apprenti de salle	1/01/1900	1/01/9999
158	45	17	Commis débarrasseur	1/01/1900	1/01/9999
158	46		Commis de suite,Commis de suite banquet,Commis barman,Commis d'étage	1/01/1900	1/01/9999
158	47	19	Commis de rang,Garçon de banquet	1/01/1900	1/01/9999
158	48		1/2 chef de rang,1/2 chef de rang banquet,Commis barman	1/01/1900	1/01/9999
158	49	21	Garçon de restaurant,Chef de rang restaurant, Garçon de banquet, Chef de rang banquet,Garçon de brasserie, taverne, bistro,Garçon de café,Barman,Garçon d'étage	1/01/1900	1/01/9999
158	50	22	Premier chef de rang,Sommelier,Premier chef de rang banquet,Responsable barman	1/01/1900	1/01/9999
158	51	23	Maître d'hôtel restaurant,Maître d'hôtel banquet,Maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999
158	52	-	Assistant maître d'hôtel restaurant, Assistant maître d'hôtel banquet, Assistant maître d'hôtel roomservice	1/01/1900	1/01/9999

166

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
166	21	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : garçon de cabine ou de bain	1/01/1900	1/01/9999
166	22	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : fille de cabine ou de bain	1/01/1900	1/01/9999
166	23	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : pédicure	1/01/1900	1/01/9999
166	24	-	Travailleurs occupés dans les établissements de bain et dans les entreprises exploitant des établissements de bain : masseur - masseuse	1/01/1900	1/01/9999
166	26	-	Préposés à la toilette	1/01/1900	1/01/9999

193

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
193	99	-	Travailleur saisonnier dans le secteur de l'agriculture	1/01/1900	1/01/9999

194

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
194	99	-	Travailleur saisonnier dans le secteur de l'horticulture	1/01/1900	1/01/9999

323

Catégorie employeur	Nr de fonction	Age	Fonction	A partir de	Jusqu' à
323	20	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les théâtres	1/01/1900	1/01/9999
323	25	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant au moins 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
323	26	-	Ouvreuses et préposées au vestiaire occupées dans les salles de spectacles cinématographiques pendant moins de 40 heures/semaine	1/01/1900	1/01/9999
323	29	-	Tous les autres travailleurs rémunérés au pourboire	1/01/1900	1/01/9999

Commentaire code employeur

016 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

017 : Entreprises relevant de la commission paritaire de l'industrie hôtelière

019 : Employeurs occupant des travailleurs liés par un contrat d'engagement pour la pêche maritime.

020 : Employeurs de travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui ne relèvent pas de la commission paritaire de l'industrie hôtelière et exclus du champ d'application de la législation relative à l'indemnisation des travailleurs licenciés en cas de fermeture des entreprises.

023 : Employeurs occupant des travailleurs rémunérés totalement ou partiellement au pourboire qui relèvent d'industries et de commerce ou de branches d'industrie et de commerce autres que l'industrie hôtelière.

068 : Employeurs appartenant au secteur d'activité « taxis et/ ou taxis camionnettes » et qui ressortissent à la commission paritaire du transport.

146 : Employeurs définis à l'indice 046 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires

046 : Organismes d'intérêt public redevables de la cotisation relative aux vacances annuelles et cotisant sur le montant du double pécule de vacances annuelles. Ces organismes ne sont pas redevables des cotisations " accidents du travail " et " maladies professionnelles ".

158 : Employeurs définis à l'indice 058 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

058 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'industrie alimentaire, secteur boulangerie industrielle, boulangerie artisanale, pâtisserie artisanale, glaciers et confiseurs artisanaux, salons de consommation annexés à une pâtisserie artisanale.

166 : Employeurs définis à l'indice 066 mais déclarant des travailleurs avec rémunérations forfaitaires.

066 : Employeurs relevant de la commission paritaire pour les entreprises de nettoyage et de désinfection.

193 : Employeurs relevant de la commission paritaire de l'agriculture.

194 : Employeurs cotisant au F.S.E. pour les entreprises horticoles à l'exception des entreprises pour lesquelles il existe déjà un Fonds (employeurs de la catégorie 094).

232 : Employeurs - organismes d'intérêt public - définis à l'indice 511 mais qui ne sont pas soumis au paiement de la cotisation congé-éducation payé selon la loi de redressement économique du 22 janvier 1985.

511 : Employeurs qui ne cotisent ni au Fonds pour l'emploi, ni pour l'accompagnement des chômeurs pour lesquels un plan d'accompagnement individuel est d'application. Cela concerne particulièrement les employeurs des centres de revalidation, les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les centres psycho-medico-sociaux libres pour les employeurs de la région néerlandophone.

323 : Employeurs relevant de la sous-commission paritaire pour l'exploitation des salles de cinéma.

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2002-1-1Fr11.pc



AN2002-1-1Fr11.do



AN2002-1-1Fr11.xl



AN2002-1-1Fr11.tx



AN2002-1-1Fr11.xn

Code formulaire	Libellé	A partir de	Jusqu' à
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	1/01/1900	1/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	1/01/1900	1/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	1/01/1900	1/01/9999
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	1/01/1900	1/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle.	1/01/1900	1/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de prépension à temps plein	1/01/1900	1/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration annuelle de chômage temporaire	1/01/1900	1/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partie avec maintien des droits	1/01/1900	1/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	1/01/1900	1/01/9999
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire	1/01/1900	1/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel	1/01/1900	1/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	1/01/1900	1/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation des allocations de chômage	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Annexe à la déclaration de l'incapacité de travail, du repos de maternité, de l'éloignement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de l'éloignement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, du congé de paternité (art. 39, al. 6 loi du 16.3.1971 sur le travail), du congé de paternité (art. 30,§ 2 loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et du congé d'adoption	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 : Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA004	Indemnités scénario 4 - Repos postnatal (prolongation)	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration des jours de vacances d'un employé	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de la reprise du travail	1/01/1900	1/01/9999
ZIMA007	Annexe à la demande d'allocation pour frais funéraires en cas de décès d'un travailleur actif	1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 14: Déviation

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr14.pc



AN2001-3-1Fr14.do



AN2001-3-1Fr14.xl



AN2001-3-1Fr14.tx



AN2001-3-1Fr14.xn

Déviations

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
0	PAS D'INFORMATION	1/01/1900	1/01/9999
10	DEVIATION PAR PROBLEME ELECTRIQUE, EXPLOSION, FEU - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
11	Problème électrique par défaillance dans l'installation - entraînant un contact indirect	1/01/1900	1/01/9999
12	Problème électrique - entraînant un contact direct	1/01/1900	1/01/9999
13	Explosion	1/01/1900	1/01/9999
14	Incendie, embrasement	1/01/1900	1/01/9999
19	Autre déviation connue du groupe 10 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
20	DEVIATION PAR EBORDEMENT, RENVERSEMENT, FUITE, ECOULEMENT, VAPORISATION, DEGAGEMENT - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
21	A l'état de solide - débordement, renversement	1/01/1900	1/01/9999
22	A l'état de liquide - fuite, suintement, écoulement, éclaboussure, aspersion	1/01/1900	1/01/9999
23	A l'état gazeux - vaporisation, formation d'aérosol, formation de gaz	1/01/1900	1/01/9999
24	Pulvérulent - génération de fumée, émission de poussières, particules	1/01/1900	1/01/9999
29	Autre déviation connue du groupe 20 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
30	RUPTURE, BRIS, ECLATEMENT, GLISSADE, CHUTE, EFFONDREMENT D'AGENT MATERIEL - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
31	Rupture de matériel, aux joints, aux connexions	1/01/1900	1/01/9999
32	Rupture, éclatement, causant des éclats (bois, verre, métal, pierre, plastique, autres)	1/01/1900	1/01/9999
33	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel - supérieur (tombant sur la victime)	1/01/1900	1/01/9999
34	Glissade, chute, effondrement d'agent matériel - inférieur (entraînant la victime)	1/01/1900	1/01/9999
39	Autre déviation connue du groupe 30 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
40	PERTE DE CONTROLE DE MACHINE, DE MOYEN DE TRANSPORT/EQUIPEMENT DE MANUTENTION, OUTIL A MAIN, OBJET, ANIMAL - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
41	Perte de contrôle - de machine (y compris le démarrage intempestif)	1/01/1900	1/01/9999
42	Perte de contrôle - de moyen de transport/d' équipement de manutention (motorisé ou non)	1/01/1900	1/01/9999
43	Perte de contrôle - d'outil à main (motorisé ou non)	1/01/1900	1/01/9999
44	Perte de contrôle - d'objet	1/01/1900	1/01/9999
45	Perte de contrôle - d'animal	1/01/1900	1/01/9999
49	Autre déviation connue du groupe 40 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
50	CHUTE DE PERSONNE - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
51	Chute de personne - de hauteur	1/01/1900	1/01/9999
52	Chute de personne - de plain pied (y compris glisser)	1/01/1900	1/01/9999
59	Autre déviation connue du groupe 50 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
60	MOUVEMENT DU CORPS SANS CONTRAINTE PHYSIQUE (CONDUISANT GENERALEMENT A UNE BLESSURE EXTERNE) - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
61	En marchant sur un objet coupant	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
62	En s'agenouillant, s'asseyant, s'appuyant contre	1/01/1900	1/01/9999
63	En étant attrapé, entraîné	1/01/1900	1/01/9999
64	Mouvements non coordonnés	1/01/1900	1/01/9999
69	Autre déviation connue du groupe 60 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
70	MOUVEMENT DU CORPS SOUS OU AVEC CONTRAINTE PHYSIQUE (CONDUISANT GENERALEMENT A UNE BLESSURE INTERNE) - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
71	En soulevant	1/01/1900	1/01/9999
72	En poussant, en tractant	1/01/1900	1/01/9999
73	En torsion, en rotation	1/01/1900	1/01/9999
74	En marchant lourdement, faux pas sans chute	1/01/1900	1/01/9999
79	Autre déviation connue du groupe 70 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
80	VIOLENCE, PRESENCE, DIVERS - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
81	Surprise, fayeur	1/01/1900	1/01/9999
82	Violence - entre membres de l'entreprise soumis à l'autorité de l'employeur	1/01/1900	1/01/9999
83	Violence - provenant de personnes externes à l' entreprise envers les victimes dans le cadre de leur fonction (attaque de banque, chauffeurs de bus)	1/01/1900	1/01/9999
84	Agression, bousculade - par animal	1/01/1900	1/01/9999
85	Présence de la victime	1/01/1900	1/01/9999
89	Autre déviation connue du groupe 80 mais non listée ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
99	AUTRE DEVIATION NON LISTEE DANS CETTE CLASSIFICATION	1/01/1900	1/01/9999


FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 15: Agent matériel

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr15.pc



AN2001-3-1Fr15.do



AN2001-3-1Fr15.xl



AN2001-3-1Fr15.tx



AN2001-3-1Fr15.xn

Agents materiels

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
00.00	PAS D'AGENT MATERIEL OU PAS D'INFORMATION	1/01/1900	1/01/9999
01.00	BATIMENTS, CONSTRUCTIONS, SURFACES - à NIVEAU (intérieur ou extérieur, fixes ou mobiles, temporaires ou non) - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
01.01	Eléments de bâtiments, de constructions - portes, murs, cloisons . et obstacles par destination	1/01/1900	1/01/9999
01.02	Surfaces ou circulation à niveau - sols (intérieur ou extérieur, terrains agricoles, terrains de sport)	1/01/1900	1/01/9999
01.03	Surfaces ou circulation à niveau - flottantes	1/01/1900	1/01/9999
01.99	Autres batiments, constructions, surfaces à niveau connus du groupe 01 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
02.00	BATIMENTS, CONSTRUCTIONS, SURFACES - en HAUTEUR (intérieur ou extérieur) - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
02.01	Parties de bâtiment en hauteur - fixes (toitures, terrasses, ouvertures, escaliers, quais)	1/01/1900	1/01/9999
02.02	Constructions, surfaces en hauteur - fixes (comprend les passerelles, échelles fixes, pylônes)	1/01/1900	1/01/9999
02.03	Constructions, surfaces en hauteur - mobiles (comprend échafaudages, échelles mobiles, nacelle, plate-forme élévatrice)	1/01/1900	1/01/9999
02.04	Constructions, surfaces en hauteur - temporaires (comprend les échafaudages temporaires, harnais, balançoires)	1/01/1900	1/01/9999
02.05	Constructions, surfaces en hauteur - flottantes (comprend les plate-formes de forage, les échafaudages sur barges)	1/01/1900	1/01/9999
02.99	Autres bâtiments, constructions, surfaces en hauteur connus du groupe 02 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
03.00	BATIMENTS, CONSTRUCTIONS, SURFACES - en PROFONDEUR (intérieur ou extérieur) - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
03.01	Fouilles, tranchées, puits	1/01/1900	1/01/9999
03.02	Souterrains, galeries	1/01/1900	1/01/9999
03.03	Milieux sous-marins	1/01/1900	1/01/9999
03.99	Autres bâtiments, constructions, surfaces en profondeur connus du groupe 03 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
04.00	DISPOSITIFS de DISTRIBUTION de MATIERE, d' ALIMENTATION, CANALISATIONS - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
04.01	Dispositifs de distribution de matière, d'alimentation, canalisations - fixes	1/01/1900	1/01/9999
04.02	Dispositifs de distribution de matière, d'alimentation, canalisations - mobiles	1/01/1900	1/01/9999
04.03	Egouts, drainages	1/01/1900	1/01/9999
04.99	Autres dispositifs de distribution de matières, d'alimentation, canalisations connus du groupe 04 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
05.00	MOTEURS, DISPOSITIFS de TRANSMISSION et de STOCKAGE d'ENERGIE - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
05.01	Moteurs, générateurs d'énergie (thermique, électrique, rayonnement)	1/01/1900	1/01/9999
05.02	Dispositifs de transmission et stockage d'énergie (mécanique, pneumatique, hydraulique, électrique y compris batteries et accumulateurs)	1/01/1900	1/01/9999
05.99	Autres moteurs, dispositifs de transmission et de stockage d'énergie connus du groupe 05 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
06.00	OUTILS à MAIN - NON MOTORISES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
06.01	Outils à main non motorisés - pour scier	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
06.02	Outils à main non motorisés - pour couper, séparer (comprend ciseaux, cisailles, sécateurs)	1/01/1900	1/01/9999
06.03	Outils à main non motorisés - pour tailler, mortaiser, ciseler, rogner, tondre	1/01/1900	1/01/9999
06.04	Outils à main non motorisés - pour gratter, polir, poncer	1/01/1900	1/01/9999
06.05	Outils à main non motorisés - pour percer, tourner, visser	1/01/1900	1/01/9999
06.06	Outils à main non motorisés - pour clouer, riveter, agraffer	1/01/1900	1/01/9999
06.07	Outils à main non motorisés - pour coudre, tricoter	1/01/1900	1/01/9999
06.08	Outils à main non motorisés - pour souder, coller	1/01/1900	1/01/9999
06.09	Outils à main non motorisés - pour extraction de matériaux et travail du sol (comprend les outils agricoles)	1/01/1900	1/01/9999
06.10	Outils à main non motorisés - pour cirer, lubrifier, laver, nettoyer	1/01/1900	1/01/9999
06.11	Outils à main non motorisés - pour peindre	1/01/1900	1/01/9999
06.12	Outils à main non motorisés - pour maintenir, saisir	1/01/1900	1/01/9999
06.13	Outils à main non motorisés - pour travaux de cuisine (sauf couteaux)	1/01/1900	1/01/9999
06.14	Outils à main non motorisés - pour travaux médicaux et chirurgicaux - piquants, coupants	1/01/1900	1/01/9999
06.15	Outils à main non motorisés - pour travaux médicaux et chirurgicaux - non coupants, autres	1/01/1900	1/01/9999
06.99	Autres outils à main non motorisés connus du groupe 06 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
07.00	OUTILS TENUS ou GUIDES à la MAIN - MECANIKES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
07.01	Outils mécaniques à main - pour scier	1/01/1900	1/01/9999
07.02	Outils mécaniques à main - pour couper, séparer (comprend ciseaux, cisailles, sécateurs)	1/01/1900	1/01/9999
07.03	Outils mécaniques à main - pour tailler, mortaiser, ciseler, rogner, tondre	1/01/1900	1/01/9999
07.04	Outils mécaniques à main - pour gratter, polir, poncer	1/01/1900	1/01/9999
07.05	Outils mécaniques à main - pour percer, tourner, visser	1/01/1900	1/01/9999
07.06	Outils mécaniques à main - pour clouer, riveter, agraffer	1/01/1900	1/01/9999
07.07	Outils mécaniques à main - pour coudre, tricoter	1/01/1900	1/01/9999
07.08	Outils mécaniques à main - pour souder, coller	1/01/1900	1/01/9999
07.09	Outils mécaniques à main - pour extraction de matériaux et travail du sol (comprend les outils agricoles)	1/01/1900	1/01/9999
07.10	Outils mécaniques à main - pour cirer, lubrifier, laver, nettoyer (comprend aspirateur, nettoyeur haute pression)	1/01/1900	1/01/9999
07.11	Outils mécaniques à main - pour peindre	1/01/1900	1/01/9999
07.12	Outils mécaniques à main - pour maintenir, saisir	1/01/1900	1/01/9999
07.13	Outils mécaniques à main - pour travaux de cuisine (sauf couteaux)	1/01/1900	1/01/9999
07.14	Outils mécaniques à main - pour chauffer (comprend séchoir, décapeur thermique, fer à repasser)	1/01/1900	1/01/9999
07.15	Outils mécaniques à main - pour travaux médicaux et chirurgicaux - piquants, coupants	1/01/1900	1/01/9999
07.16	Outils mécaniques à main - pour travaux médicaux et chirurgicaux - non coupants, autres	1/01/1900	1/01/9999
07.17	Pistolets pneumatiques (sans précision de l'outil)	1/01/1900	1/01/9999
07.99	Autres outils mécaniques tenus ou guidés à main connus du groupe 07 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
08.00	OUTILS à MAIN - SANS PRECISION sur la MOTORISATION - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
08.01	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour scier	1/01/1900	1/01/9999
08.02	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour couper, séparer (comprend ciseaux, cisailles, sécateurs)	1/01/1900	1/01/9999
08.03	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour tailler, mortaiser, ciseler, rogner, tondre	1/01/1900	1/01/9999
08.04	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour gratter, polir, poncer	1/01/1900	1/01/9999
08.05	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour percer, tourner, visser	1/01/1900	1/01/9999
08.06	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour clouer, riveter, agraffer	1/01/1900	1/01/9999
08.07	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour coudre, tricoter	1/01/1900	1/01/9999
08.08	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour souder, coller	1/01/1900	1/01/9999
08.09	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour extraction de matériaux et travail du sol (comprend les outils agricoles)	1/01/1900	1/01/9999
08.10	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour cirer, lubrifier, laver, nettoyer	1/01/1900	1/01/9999
08.11	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour peindre	1/01/1900	1/01/9999
08.12	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour maintenir, saisir	1/01/1900	1/01/9999
08.13	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour travaux de cuisine (sauf couteaux)	1/01/1900	1/01/9999
08.14	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour travaux médicaux et chirurgicaux - piquants, coupants	1/01/1900	1/01/9999
08.15	Outils à main sans précision sur la motorisation - pour travaux médicaux et chirurgicaux - non coupants, autres	1/01/1900	1/01/9999
08.99	Autres outils à main sans précision sur la motorisation connus du groupe 08 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
09.00	MACHINES et EQUIPEMENTS - PORTABLES ou MOBILES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
09.01	Machines portables ou mobiles - d'extraction et de travail du sol, mines, carrières et engins de bâtiment/travaux publics	1/01/1900	1/01/9999
09.02	Machines portables ou mobiles - de travail de sol, agriculture	1/01/1900	1/01/9999
09.99	Autres machines et équipements portables ou mobiles connus du groupe 09 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
10.00	MACHINES et EQUIPEMENTS - FIXES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
10.01	Machines fixes d'extraction et de travail du sol	1/01/1900	1/01/9999
10.02	Machines pour la préparation des matériaux, concasser, pulvériser, filtrer, séparer, mélanger, malaxer	1/01/1900	1/01/9999
10.03	Machines pour la transformation des matériaux - procédés chimiques (réacteurs, fermenteurs)	1/01/1900	1/01/9999
10.04	Machines pour la transformation des matériaux - procédés à chaud (four, séchoirs, étuves)	1/01/1900	1/01/9999
10.05	Machines pour la transformation des matériaux - procédés à froid (production de froid)	1/01/1900	1/01/9999
10.06	Machines pour la transformation des matériaux - autres procédés	1/01/1900	1/01/9999
10.07	Machines à former - par pressage, écrasement	1/01/1900	1/01/9999
10.08	Machines à former - par calandrage, laminage, machines à cylindres (y compris machine de papeterie)	1/01/1900	1/01/9999
10.09	Machines à former - par injection, extrusion, soufflage, filage, moulage, fusion, coulée	1/01/1900	1/01/9999
10.10	Machines d'usinage - pour raboter, fraiser, surfacer, meuler, polir, tourner, percer	1/01/1900	1/01/9999
10.11	Machines d'usinage - pour scier	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
10.12	Machines d'usinage - pour couper, fendre, rogner (comprend presse à découper, cisaille, massicot)	1/01/1900	1/01/9999
10.13	Machines pour le traitement des surfaces - nettoyer, laver, sécher, peindre, imprimer	1/01/1900	1/01/9999
10.14	Machines pour le traitement des surfaces - galvanisation, traitement électrolytique des surfaces	1/01/1900	1/01/9999
10.15	Machines à assembler (souder, coller, clouer, visser, riveter, filer, câbler, coudre, agraffer)	1/01/1900	1/01/9999
10.16	Machines à conditionner, emballer (remplir, étiqueter, fermer .)	1/01/1900	1/01/9999
10.17	Autres machines d'industries spécifiques (machines diverses de controle, d'essais)	1/01/1900	1/01/9999
10.18	Machines spécifiques utilisées en agriculture ne se rattachant pas aux machines ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
10.99	Autres machines et équipements fixes connus du groupe 10 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
11.00	DISPOSITIFS de CONVOYAGE, de TRANSPORT et de STOCKAGE - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
11.01	Convoyeurs fixes, matériels et systèmes de manutention continue	1/01/1900	1/01/9999
11.02	Elévateurs, ascenseurs, matériels de mise à niveau	1/01/1900	1/01/9999
11.03	Grues fixes, mobiles, embarquées sur véhicules, ponts roulants, matériels d'élévation à charge suspendue	1/01/1900	1/01/9999
11.04	Dispositifs mobiles de manutention, chariots de manutention (chariots motorisés ou non)	1/01/1900	1/01/9999
11.05	Appareils de levage, amarrage, préhension et matériels divers de manutention (comprend élingues, crochets, cordages .)	1/01/1900	1/01/9999
11.06	Dispositifs de stockage, emballage, conteneurs (silos, réservoirs) - fixes	1/01/1900	1/01/9999
11.07	Dispositifs de stockage, emballage, conteneurs - mobiles	1/01/1900	1/01/9999
11.08	Accessoires de stockage, rayonnages, paletiers, palettes	1/01/1900	1/01/9999
11.09	Emballages divers, petits et moyens, mobiles (bennes, récipients divers, bouteilles, caisses, extincteur .)	1/01/1900	1/01/9999
11.99	Autres dispositifs de convoyage, de transport et de stockage connus du groupe 11 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
12.00	VEHICULES TERRESTRES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
12.01	Véhicules - poids lourds	1/01/1900	1/01/9999
12.02	Véhicules - légers	1/01/1900	1/01/9999
12.03	Véhicules - deux, trois roues, motorisés ou non	1/01/1900	1/01/9999
12.04	Autres véhicules terrestres	1/01/1900	1/01/9999
12.09	Autres véhicules terrestres connus du groupe 12 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
13.00	AUTRES VEHICULES de TRANSPORT - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
13.01	Véhicules - sur rails y compris monorails suspendus	1/01/1900	1/01/9999
13.02	Véhicules - nautiques	1/01/1900	1/01/9999
13.03	Véhicules - aériens	1/01/1900	1/01/9999
13.99	Autres véhicules de transport connus du groupe 13 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
14.00	MATERIAUX, OBJETS, PRODUITS, ELEMENTS CONSTITUTIFS de MACHINES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
14.01	Matériaux de construction	1/01/1900	1/01/9999
14.02	Éléments de construction de machine, de véhicule	1/01/1900	1/01/9999
14.03	Pièces travaillées ou éléments, outils de machines (y compris les fragments et éclats en provenance de ces agents matériels)	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
14.04	Eléments d' assemblage	1/01/1900	1/01/9999
14.05	Particules, poussières	1/01/1900	1/01/9999
14.06	Produits - de l' agriculture (comprend grains, paille, autres productions agricoles)	1/01/1900	1/01/9999
14.07	Produits - pour l' agriculture, l' élevage (comprend engrais, aliments pour le bétail)	1/01/1900	1/01/9999
14.08	Produits stockés - comprend les objets et emballages disposés dans un stockage	1/01/1900	1/01/9999
14.09	Produits stockés - en rouleaux, bobines	1/01/1900	1/01/9999
14.10	Charges - transportées sur dispositif de manutention mécanique, de transport	1/01/1900	1/01/9999
14.11	Charges - suspendues à dispositif de mise à niveau, une grue	1/01/1900	1/01/9999
14.12	Charges - manutentionnées à la main	1/01/1900	1/01/9999
14.99	Autres matériaux, objets, produits, éléments de machines connus du groupe 14 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
15.00	SUBSTANCES CHIMIQUES, EXPLOSIVES, RADIOACTIVES, BIOLOGIQUES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
15.01	Matières - caustiques, corrosives (solides, liquides ou gazeuses)	1/01/1900	1/01/9999
15.02	Matières - nocives, toxiques (solides, liquides ou gazeuses)	1/01/1900	1/01/9999
15.03	Matières - inflammables (solides, liquides ou gazeuses)	1/01/1900	1/01/9999
15.04	Matières - explosives, réactives (solides, liquides ou gazeuses)	1/01/1900	1/01/9999
15.05	Gaz, vapeurs sans effets spécifiques (inertes pour la vie, asphyxiants)	1/01/1900	1/01/9999
15.06	Substances- radioactives	1/01/1900	1/01/9999
15.07	Substances- biologiques	1/01/1900	1/01/9999
15.08	Substances, matières - sans danger spécifique (eau, matières inertes .)	1/01/1900	1/01/9999
15.99	Autres substances chimiques, explosives, radioactives, biologiques connues du groupe 15 mais non listées ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
16.00	DISPOSITIFS et EQUIPEMENTS de SECURITE - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
16.01	Dispositifs de sécurité - sur machine	1/01/1900	1/01/9999
16.02	Dispositifs de protection - individuels	1/01/1900	1/01/9999
16.03	Dispositifs et appareils - de secours	1/01/1900	1/01/9999
16.99	Autres dispositifs et équipements de sécurité connus du groupe 16 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
17.00	EQUIPEMENTS de BUREAU et PERSONNELS, MATERIEL de SPORT, ARMES - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
17.01	Mobilier	1/01/1900	1/01/9999
17.02	Equipements - informatiques, bureautique, reprographie, communication	1/01/1900	1/01/9999
17.03	Equipements - pour enseignement, écriture, dessin	1/01/1900	1/01/9999
17.04	Objets et équipements pour le sport et les jeux	1/01/1900	1/01/9999
17.05	Armes	1/01/1900	1/01/9999
17.06	Objets personnels, vêtements	1/01/1900	1/01/9999
17.07	Instruments de musique	1/01/1900	1/01/9999
17.99	Autres équipements de bureau et personnels, matériel de sport, armes connus du groupe 17 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
18.00	ORGANISMES VIVANTS et ETRES HUMAINS - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
18.01	Arbres, plantes et cultures	1/01/1900	1/01/9999
18.02	Animaux - domestique et d' élevage	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
18.03	Animaux - sauvages, insectes, serpents	1/01/1900	1/01/9999
18.04	Micro-organismes	1/01/1900	1/01/9999
18.05	Humains	1/01/1900	1/01/9999
18.99	Autres organismes vivants connus du groupe 18 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
19.00	DECHETS en VRAC - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
19.01	Déchets en vrac - de matières, produits, matériaux, objets	1/01/1900	1/01/9999
19.02	Déchets en vrac - de substances chimiques	1/01/1900	1/01/9999
19.03	Déchets en vrac - de substances biologiques, végétaux, animaux	1/01/1900	1/01/9999
19.99	Autres déchets en vrac connus du groupe 19 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
20.00	PHENOMENES PHYSIQUES et ELEMENTS NATURELS - NON PRECISE	1/01/1900	1/01/9999
20.01	Phénomènes physiques - bruit, radiation naturelle	1/01/1900	1/01/9999
20.02	Eléments naturels et atmosphériques (comprend étendues d'eau, boue, pluie, grêle, neige, verglas .)	1/01/1900	1/01/9999
20.03	Catastrophes naturellezs (comprend inondation, volcanisme, tremblement de terre, raz de marée)	1/01/1900	1/01/9999
20.99	Autres phénomènes physiques et éléments connus du groupe 20 mais non listés ci-dessus	1/01/1900	1/01/9999
99.00	AUTRES AGENTS MATERIELS NON LISTES DANS CETTE CLASSIFICATION	1/01/1900	1/01/9999


FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 16: Nature de la lésion

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr16.pc



AN2001-3-1Fr16.do



AN2001-3-1Fr16.xl



AN2001-3-1Fr16.tx



AN2001-3-1Fr16.xn

La nature des lésions

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
10	Fractures	1/01/1900	1/01/9999
20	Luxations	1/01/1900	1/01/9999
25	Entorses et foulures	1/01/1900	1/01/9999
30	Commotions et autres traumatismes internes	1/01/1900	1/01/9999
40	Amputations et énucléations	1/01/1900	1/01/9999
41	Autres plaies	1/01/1900	1/01/9999
50	Traumatismes superficiels	1/01/1900	1/01/9999
55	Contusions et écrasements	1/01/1900	1/01/9999
60	Brûlures	1/01/1900	1/01/9999
70	Empoisonnements aigus et intoxications aiguës	1/01/1900	1/01/9999
80	Effets des intempéries et d'autres facteurs externes	1/01/1900	1/01/9999
81	Asphyxies	1/01/1900	1/01/9999
82	Effets nocifs de l'électricité	1/01/1900	1/01/9999
83	Effets nocifs des radiations	1/01/1900	1/01/9999
90	Lésions multiples de natures différentes	1/01/1900	1/01/9999
99	Autres traumatismes et traumatismes mal définis	1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 17: Siège de la lésion

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr17.pc



AN2001-3-1Fr17.do



AN2001-3-1Fr17.xl



AN2001-3-1Fr17.tx



AN2001-3-1Fr17.xn

Sièges de la lésion

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
11	Région crânienne (crâne, cerveau, cuir chevelu)	1/01/1900	1/01/9999
12	Oeil (y compris orbite et nerf optique)	1/01/1900	1/01/9999
19	Sièges non classés ailleurs	1/01/1900	1/01/9999
20	Cou (y compris gorge, nuque et vertèbres cervicales)	1/01/1900	1/01/9999
31	Dos (non compris l'épaule)	1/01/1900	1/01/9999
32	Epaule	1/01/1900	1/01/9999
33	Poitrine (côtes, sternum, organes internes du thorax)	1/01/1900	1/01/9999
34	Abdomen	1/01/1900	1/01/9999
35	Bassin et hanches	1/01/1900	1/01/9999
41	Bras et coude	1/01/1900	1/01/9999
42	Avant-bras et poignets	1/01/1900	1/01/9999
43	Mains (à l'exception des doigts seuls)	1/01/1900	1/01/9999
44	Doigts	1/01/1900	1/01/9999
51	Cuisse	1/01/1900	1/01/9999
52	Genou	1/01/1900	1/01/9999
53	Jambe	1/01/1900	1/01/9999
54	Cheville et pieds (à l'exception des orteils seuls)	1/01/1900	1/01/9999
55	Orteils	1/01/1900	1/01/9999
61	Tête et tronc, tête et un ou plusieurs membres	1/01/1900	1/01/9999
62	Tronc et un ou plusieurs membres	1/01/1900	1/01/9999
63	Un membre supérieur et un membre inférieur ou plus de deux membres	1/01/1900	1/01/9999
68	Autres sièges multiples	1/01/1900	1/01/9999
69	Sièges multiples non précisés	1/01/1900	1/01/9999
71	Appareil circulatoire en général	1/01/1900	1/01/9999
72	Appareil respiratoire en général	1/01/1900	1/01/9999
73	Appareil digestif en général	1/01/1900	1/01/9999
74	Système nerveux en général	1/01/1900	1/01/9999
79	Autres lésions générales	1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 18: Code cipt

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr18.pc



AN2001-3-1Fr18.do



AN2001-3-1Fr18.xl



AN2001-3-1Fr18.tx



AN2001-3-1Fr18.xn

Codes CIPT

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
11	Membres des forces armées	1/01/1900	1/01/9999
111	Membres de l'exécutif et des corps législatifs	1/01/1900	1/01/9999
112	Cadres supérieurs de l'administration publique	1/01/1900	1/01/9999
113	Chefs traditionnels et chefs de village	1/01/1900	1/01/9999
114	Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées	1/01/1900	1/01/9999
121	Directeurs	1/01/1900	1/01/9999
122	Cadres de direction, production et opérations	1/01/1900	1/01/9999
123	Autres cadres de direction	1/01/1900	1/01/9999
131	Dirigeants et gérants	1/01/1900	1/01/9999
211	Physiciens, chimistes et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
212	Mathématiciens, statisticien et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
213	Spécialistes de l'informatique	1/01/1900	1/01/9999
214	Architectes, ingénieurs et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
221	Spécialistes des sciences de la vie	1/01/1900	1/01/9999
222	Médecins et assimilés (à l'exception des cadres infirmiers)	1/01/1900	1/01/9999
223	Cadres infirmiers et sages-femmes	1/01/1900	1/01/9999
231	Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur	1/01/1900	1/01/9999
232	Professeurs de l'enseignement secondaire	1/01/1900	1/01/9999
233	Instituteurs de l'enseignement primaire et préprimaire	1/01/1900	1/01/9999
234	Enseignants spécialisés dans l'éducation des handicapés	1/01/1900	1/01/9999
235	Autres spécialistes de l'enseignement	1/01/1900	1/01/9999
241	Spécialistes des fonctions administratives et commerciales des entreprises	1/01/1900	1/01/9999
242	Juristes	1/01/1900	1/01/9999
243	Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
244	Spécialistes des sciences sociales et humaines	1/01/1900	1/01/9999
245	Ecrivains et artistes créateurs et exécutants	1/01/1900	1/01/9999
246	Membres du clergé	1/01/1900	1/01/9999
311	Techniciens des sciences physiques et techniques	1/01/1900	1/01/9999
312	Pupitreurs et autres opérateurs de matériels informatiques	1/01/1900	1/01/9999
313	Techniciens d'appareils optiques et électroniques	1/01/1900	1/01/9999
314	Techniciens des moyens de transport maritime et aérien	1/01/1900	1/01/9999
315	Inspecteurs d'immeubles, de sécurité, d'hygiène et de qualité	1/01/1900	1/01/9999
321	Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie et de la santé	1/01/1900	1/01/9999
322	Professions intermédiaires de la médecine moderne (excepté pers. infirmier)	1/01/1900	1/01/9999
323	Personnel infirmier et sages-femmes (niveau intermédiaire)	1/01/1900	1/01/9999
324	Praticiens de la médecine traditionnelle et guérisseurs	1/01/1900	1/01/9999
331	Professions intermédiaires de l'enseignement primaire	1/01/1900	1/01/9999
332	Professions intermédiaires de l'enseignement préprimaire	1/01/1900	1/01/9999
333	Professions intermédiaires de l'éducation des handicapés	1/01/1900	1/01/9999
334	Autres professions intermédiaires de l'enseignement	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
341	Professions intermédiaires des finances et de la vente	1/01/1900	1/01/9999
342	Agents commerciaux et courtiers	1/01/1900	1/01/9999
343	Professions intermédiaires de la gestion administrative	1/01/1900	1/01/9999
344	Professions intermédiaires de l'admin. publique des douanes et impôts, e.a.	1/01/1900	1/01/9999
345	Inspecteurs de la police judiciaire et détectives	1/01/1900	1/01/9999
346	Professions intermédiaires du travail social	1/01/1900	1/01/9999
347	Professions intermédiaires de la création artistique, du spectacle, du sport	1/01/1900	1/01/9999
348	Assistants laïcs des cultes	1/01/1900	1/01/9999
411	Secrétaires et opérateurs sur clavier	1/01/1900	1/01/9999
412	Employés des services comptables et financiers	1/01/1900	1/01/9999
413	Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports	1/01/1900	1/01/9999
414	Employés de bibliothèque, de service du courrier et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
419	Autres employés de bureau	1/01/1900	1/01/9999
421	Caissiers, guichetiers et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
422	Employés de réception et d'information de la clientèle	1/01/1900	1/01/9999
511	Agents d'accompagnement et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
512	Intendants et personnel des services de restauration	1/01/1900	1/01/9999
513	Personnel soignant et assimilé	1/01/1900	1/01/9999
514	Autre personnel des services directs aux particuliers	1/01/1900	1/01/9999
515	Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
516	Personnel des services de protection et de sécurité	1/01/1900	1/01/9999
521	Mannequins et autres modèles	1/01/1900	1/01/9999
522	Vendeurs et démonstrateurs en magasin	1/01/1900	1/01/9999
523	Vendeurs à l'étal et sur les marchés	1/01/1900	1/01/9999
611	Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures destinées aux marchés	1/01/1900	1/01/9999
612	Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage destiné aux marchés et assimil.	1/01/1900	1/01/9999
613	Ouvriers qualifiés de polyculture et d'élevage destinés aux marchés et ass.	1/01/1900	1/01/9999
614	Professions du forestage et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
615	Pêcheurs, chasseurs et trappeurs	1/01/1900	1/01/9999
621	Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture et de la pêche de subsistance	1/01/1900	1/01/9999
711	Mineurs, carriers, boutefeux et tailleurs de pierre	1/01/1900	1/01/9999
712	Ouvriers du bâtiment (gros oeuvre) et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
713	Ouvriers du bâtiment (finitions) et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
714	Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
721	Soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et ass.	1/01/1900	1/01/9999
722	Forgerons, outilleurs et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
723	Mécaniciens et ajusteurs de machines	1/01/1900	1/01/9999
724	Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques	1/01/1900	1/01/9999
731	Mécaniciens de précision sur métaux et matériaux similaires	1/01/1900	1/01/9999
732	Potiers, souffleurs de verre et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
733	Ouvriers des métiers d'artisanat bois, textile, cuir et matériaux similaire.	1/01/1900	1/01/9999
734	Artisans et ouvriers de l'imprimerie et assimilés	1/01/1900	1/01/9999

Code	Description	A partir de	Jusqu' à
741	Artisans et ouvriers de l'alimentation et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
742	Artisans et ouvriers du traitement du bois, ébénistes et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
743	Artisans et ouvriers des métiers du textile et de l'habillement e.a.	1/01/1900	1/01/9999
744	Artisans et ouvriers du travail du cuir, des peaux et de la chaussure	1/01/1900	1/01/9999
811	Conduct. d'installations d'exploitation minière et d'extraction de minéraux	1/01/1900	1/01/9999
812	Conducteurs d'installations de transformation des métaux	1/01/1900	1/01/9999
813	Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
814	Conduct d'installations pour le travail du bois et la fabrication du papier	1/01/1900	1/01/9999
815	Conducteurs d'installations de traitement chimique	1/01/1900	1/01/9999
816	Conducteurs d'installations de production d'énergie et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
817	Conducteurs de chaînes de montage automatiques et de robots industriels	1/01/1900	1/01/9999
821	Conducteurs de machines à travailler les métaux et les produits minéraux	1/01/1900	1/01/9999
822	Conducteurs de machines pour la fabrication des produits chimiques	1/01/1900	1/01/9999
823	Conduct. de machines de fabricat. produits en caoutchouc et mat. plastiques	1/01/1900	1/01/9999
824	Conducteurs de machines à bois	1/01/1900	1/01/9999
825	Conduct. machines d'imprimerie, machines à relier et machines de papeterie	1/01/1900	1/01/9999
826	Conduct. machines fabricat. prod. textiles et articles en fourrure, en cuir	1/01/1900	1/01/9999
827	Conduct. machines fabricat. de denrées alimentaires et de produits connexes	1/01/1900	1/01/9999
828	Ouvriers de l'assemblage	1/01/1900	1/01/9999
829	Autres conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	1/01/1900	1/01/9999
831	Conducteurs de locomotives et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
832	Conducteurs de véhicules à moteur	1/01/1900	1/01/9999
833	Conducteurs de matériels mobiles agricoles et d'autres engins mobiles	1/01/1900	1/01/9999
834	Matelots de pont et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
911	Vendeurs ambulants et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
912	Cireurs de chaussures et autres travailleurs des petits métiers des rues	1/01/1900	1/01/9999
913	Aides de ménage et autres aides, nettoyeurs et blanchisseurs	1/01/1900	1/01/9999
914	Personnel du service d'immeuble, laveurs de vitres et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
915	Messagers, porteurs, gardiens, portiers et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
916	Eboueurs et manoeuvres assimilés	1/01/1900	1/01/9999
921	Manoeuvres de l'agriculture, de la pêche et assimilés	1/01/1900	1/01/9999
931	Manoeuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics	1/01/1900	1/01/9999
932	Manoeuvres des industries manufacturières	1/01/1900	1/01/9999
933	Manoeuvres des transports et manutentionnaires	1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 19: Mesure de prévention

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: [i](#)



AN2001-3-1Fr19.pc



AN2001-3-1Fr19.do



AN2001-3-1Fr19.xl



AN2001-3-1Fr19.tx



AN2001-3-1Fr19.xn

Mesure de prévention

Code (ARABC)	Description des mesures de prévention	A partir de	Jusqu' à
1	Néant.	1/01/1900	1/01/9999
2	Facteur individuel.	1/01/1900	1/01/9999
3	Facteur matériel	1/01/1900	1/01/9999
21	Poste de travail	1/01/1900	1/01/9999
22	Apprentissage	1/01/1900	1/01/9999
23	Révision des consignes	1/01/1900	1/01/9999
24	Surveillance des méthodes de travail	1/01/1900	1/01/9999
25	Adaptation physique ou psychique au poste de travail	1/01/1900	1/01/9999
26	Autres mesures	1/01/1900	1/01/9999
31	Inspection	1/01/1900	1/01/9999
32	Entretien	1/01/1900	1/01/9999
33	Matériel	1/01/1900	1/01/9999
34	Equipement de protection individuelle ou collective	1/01/1900	1/01/9999
35	Environnement, facteurs d'ambiance	1/01/1900	1/01/9999
36	Autres mesures	1/01/1900	1/01/9999

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro 20: Assureur-loi

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1Fr20.pc



AN2001-3-1Fr20.do



AN2001-3-1Fr20.xl



AN2001-3-1Fr20.tx



AN2001-3-1Fr20.xn

Assureur légal

Numéro	Nom assureur légal	A partir de	Jusqu' à
4	Assubel	1/01/1900	1/01/9999
6	Fed. Verzekering - Assurances Féd.	1/01/1900	1/01/9999
8	APRA	1/01/1900	1/01/9999
10	P & V	1/01/1900	1/01/9999
112	Securex	1/01/1900	1/01/9999
114	OMOB - SMAP	1/01/1900	1/01/9999
1001	Fortis A.G.	1/01/1900	1/01/9999
1004	Winterthur - Europe	1/01/1900	1/01/9999
1006	Mercator - Noordstar	1/01/1900	1/01/9999
1007	Generali Belgium	1/01/1900	1/01/9999
1008	K.B.C.	1/01/1900	1/01/9999
1012	C.G.U.	1/01/1900	1/01/9999
1015	De Vaderlandsche - La Patriotique	1/01/1900	1/01/9999
1018	AXA - Royale Belge	1/01/1900	1/01/9999
1021	Josi	1/01/1900	1/01/9999
1025	Fidea	1/01/1900	1/01/9999
1141	A.V.M.	1/01/1900	1/01/9999
1149	Mauretus	1/01/1900	1/01/9999
1150	D.V.V. - L.A.P.	1/01/1900	1/01/9999
1152	A.S.G.	1/01/1900	1/01/9999
1248	General Bonus	1/01/1900	1/01/9999
1253	Zurich	1/01/1900	1/01/9999
6000	F.A.O. Antwerpen - F.A.T. Anvers	1/01/1900	1/01/9999
9015	F.A.O. Oostende - F.A.T. Ostende	1/01/1900	1/01/9999


FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro fat1s01: Forme de l'accident

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1NL-FRfat1s01.ç



AN2001-3-1NL-FRfat1s01.:

ARABA OMSCHR

- 11 VAL VAN PERSONEN VAN OP EEN HOGER GELEGEN VLAK
- 12 VAL VAN PERSONEN OP DE BEGANE GROND
- 21 GRONDVERZAKKING
- 22 INSTORTING
- 23 VAL VAN VOORWERPEN BIJ DE BEHANDELING ERVAN (BAKSTENEN, ENZ.)
- 24 VAL VAN ANDERE VOORWERPEN
- 31 TREDEN OP VOORWERPEN
- 32 CONTACT MET ONBEWEEGLIJKE VOORWERPEN (MET UITZONDERING VAN ...
- 33 CONTACT MET BEWEEGLIJKE VOORWERPEN MET INBEGRIJF VAN ...

- 40 KLEMMING IN EEN VOORWERP OF TUSSEN VOORWERPEN
- 41 KLEMMING IN EEN VOORWERP OF TUSSEN VOORWERPEN
- 42 KLEMMING TUSSEN EEN ONBEWEEGLIJK VOORWERP EN EEN BEWEEGLIJK VOORWERP
- 43 KLEMMING TUSSEN BEWEEGLIJKE VOORWERPEN
- 51 TIJDENS BEHANDELINGEN ZONDER DRIJFKRACHT
- 52 TIJDENS GELIJK WELKE ANDERE BEHANDELINGEN
- 60 BLOOTSTELLING AAN OF CONTACT MET KOUDE OF WARMTE
- 71 HOOGSPANNING
- 72 LAAGSPANNING
- 81 CONTACT DOOR INADEMING, OPNEMING OF OPSLORPING VAN ...

- 82 BLOOTSTELLING AAN IONISERENDE STRALINGEN
- 83 BLOOTSTELLING AAN ANDERE STRALINGEN DAN IONISERENDE (INFRARODE, ENZ.)
- 90 ANDERE VORMEN VAN ONGEVAL DIE NIET IN EEN ANDERE RUBRIEK ...

DESCR

CHUTES DE PERSONNES AVEC DENIVELLATION

CHUTES DE PERSONNES DE PLAIN-PIED

EBOULEMENT

ECROULEMENT

CHUTES D'OBJETS EN COURS DE MANUTENTION (BRIQUES, ETC)

AUTRES CHUTES D'OBJETS

MARCHE SUR DES OBJETS

CONTACT AVEC DES OBJETS IMMOBILES (A L'EXCLUSION DES
CHOCS DUS ...)CONTACT AVEC DES OBJETS MOBILES (Y COMPRIS PROJECTION
D'OBJETS, ...)

COINCAGE DANS UN OBJET OU ENTRE DES OBJETS

COINCAGE DANS UN OBJET OU ENTRE DES OBJETS

COINCAGE ENTRE UN OBJET IMMOBILE ET UN OBJET MOBILE

COINCAGE ENTRE DES OBJETS MOBILES

AU COURS DE MANUTENTION SANS FORCE MOTRICE

AU COURS DE TOUTE AUTRE CIRCONSTANCE

EXPOSITION A OU CONTACT AVEC LA CHALEUR OU LE FROID

HAUTE TENSION

BASSE TENSION

CONTACT PAR INHALATION, PAR INGESTION OU PAR ABSORPTION

...

EXPOSITION A DES RADIATIONS IONISANTES

EXPOSITION A DES RADIATIONS AUTRES QU'IONISANTES
(INFRAROUGES, ETC)AUTRES FORMES D'ACCIDENTS QU'IL EST IMPOSSIBLE DE
CLASSER AILLEURS

FAT: scenario 1 - FAT 1 - Annexe numéro fat1s02: Facteur matériel

Message 1 : déclaration

Version: 2002/3

Date de diffusion:

29/08/2002

Contenu de l'annexe: 



AN2001-3-1NL-FRfat1s02.p



AN2001-3-1NL-FRfat1s02.:

ARABB OMSCHR

- 110 MECHANISCHE RISICO'S VAN DE DRIJFMACHINES OF GENERATOREN, ...
- 120 OVERBRENGINGSORGANEN
- 130 BEWERKINGS-, FATSOENERINGS- EN FABRICATIEMACHINES
- 131 PERSEN
- 132 METAALSCHAREN EN SOORTGELIJKE MACHINES
- 133 SLIJPMACHINES
- 134 WALSEN
- 135 CIRKELZAGEN
- 136 ANDERE ZAGEN
- 137 HOUTFREESMACHINES
- 138 VLAKBANKEN EN VANDIKTEBANKEN
- 139 BEWERKINGS- EN FABRICATIEMACHINES

- 140 SPECIFIEKE LANDBOUWMACHINES
- 141 PIKMACHINES, MET INBEGRIJF VAN DE PIKDORSERS

- 142 DORSMACHINES
- 149 ANDERE
- 150 MACHINES VOOR HET UITVOEREN VAN WERK IN DE MIJN (ONDERGRONDSE MACHINES)
- 151 BOORMACHINES EN PANZERS
- 159 ANDERE
- 190 ANDERE MACHINES EN TOESTELLEN DIE EIGEN ZIJN AAN DE ACTIVITEIT ...
- 191 RISICO'S EIGEN AAN TRANSMISSIEORGANEN
- 192 RISICO'S EIGEN AAN PRODUCTEN IN FABRICATIE (VB:STUK IN BEWEGING)
- 193 BEWERKINGSMACHINES NIET GEINTEGREERD IN DE FABRIKATIELIJNEN
- 200 VERVOER- EN BEHANDELINGSMIDDELEN
- 210 HEFWERKTUIGEN
- 211 KRANEN
- 212 ROLBRUGGEN, PORTAALKRANEN
- 213 LIFTEN, GOEDERENLIFTEN
- 214 LIEREN
- 215 TAKELS
- 216 HEFTRUCKS
- 217 BEHANDELINGSTOEBEHOREN (KABELS, PALETTEN, HOEKEN, MAGNETEN)
- 218 HANGENDE LASTEN
- 219 ANDERE
- 221 OPENBAAR NET
- 222 PRIVAAT NET
- 231 MOTORVOERTUIGEN
- 232 VOERTUIGEN ZONDER MOTOR
- 240 VERVOERMIDDELEN TE WATER
- 290 ANDERE VERVOERMIDDELEN
- 291 TRANSPORTEURS BOVEN DE GROND MET KABEL
- 292 MECHANISCHE TRANSPORTEURS, MET UITZONDERING VAN DE TRANSPORTEURS...
- 293 VERVOERMIDDELEN DOOR OPZUIGING OF MET SAMENGEPERST GAS
- 299 ANDERE VERVOERMIDDELEN DAN DEZE OPGESOMD IN DE RUBRIEKEN 291 T.E.M. 293
- 300 ANDER MATERIEEL
- 310 TOESTELLEN ONDER DRUKKING OF ONDER DEPRESSIE
- 311 STOOMKETELS
- 312 RECIPIENTEN

- 313 LEIDINGEN EN BIJBEHORIGHEDEN
- 314 GASFLESSEN
- 319 ANDERE TOESTELLEN ONDER DRUKKING OF ONDER DEPRESSIE

- 320 OVENS, HAARDEN, DROOGOvens EN ANDERE INSTALLATIES DIE WARMTE UITSTR.
- 330 INSTALLATIES WAAR KOUDE GEPRODUCEERD OF GEBRUIKT WORDT
- 341 VERVOER VAN STROOM
- 342 HANDWERKTUIGEN
- 349 ALLE ANDERE ELEKTRISCHE MACHINES,-TOESTELLEN EN INSTALLATIES
- 351 ALLEEN DOOR MENSELIJKE KRACHT BEWOGEN
- 352 BEWOGEN DOOR EEN ANDERE KRACHT DAN DE MENSELIJKE
- 360 LADDERS, VERPLAATSBARE LEUNINGEN, VOETBANKJES, ENZ.
- 370 STELLINGEN
- 390 ANDER MATERIEEL NIET ELDERS GERANGSCHIKT
- 410 SPRINGSTOFFEN
- 420 GASSEN, STOOM, ROOK
- 430 SCHEIKUNDIGE STOFFEN, VASTE EN VLOEIBARE
- 431 BRANDENDE OF SMELTENDE STOFFEN
- 440 STOF, VLIEGENDE DEELTJES, SCHERVEN
- 451 IONISERENDE STRALINGEN
- 459 ANDERE STRALINGEN
- 460 MATERIALEN
- 461 MANUEEL BEHANDELDE STUKKEN
- 510 WERK- EN DOORGANGSOPPERVLAKTEN. GRONDOPPERVLAKTEN

- 520 HINDERNISSEN, OPENINGEN IN DE GRONDOPPERVLAKTEN (PUTTEN, KUILEN)
- 530 TRAPPEN, LEUNINGEN, TREDEN
- 540 WIND OF BLIKSEM
- 550 TE WEERHOUDEN VOOR ONDERGRONDSE WERKMIDDENS
- 610 DIEREN
- 690 ANDERE MATERIELE AGENTIA DIE IN GEEN ANDERE RUBRIEK ...

DESCR

RISQUES MECANIKES DES MACHINES MOTRICES OU
 GENERATRICES
 ORGANES DE TRANSMISSION
 MACHINES D'USINAGE, DE FACONNAGE ET DE FABRICATION
 PRESSES
 CISAILLES ET MACHINES SIMILAIRES
 MACHINES A MEULER
 LAMINOIRS
 SCIES CIRCULAIRES
 AUTRES SCIES
 TOUPIES
 DEGAUCHISSEUSES ET RABOTEUSES
 AUTRES MACHINES D'USINAGE, DE FACONNAGE ET DE
 FABRICATION
 MACHINES SPECIFIQUEMENT AGRICOLES
 MOISSONNEUSES, Y COMPRIS LES MOISSONNEUSES-BATTEUSES

BATTEUSES

AUTRES
 MACHINES DU TRAVAIL DE LA MINE (MACHINES DE FOND)

HAVEUSES ET PANZERS

AUTRES
 AUTRES MACHINES ET ENGINS SPECIFIQUES A L'ACTIVITE
 EXERCEE PAR ...
 RISQUES PROPRES AUX ORGANES DE TRANSMISSION
 RISQUES PROPRES AUX PRODUITS EN COURS DE
 FABRICATION(EX:PIECE EN MOUVEMENT)
 MACHINES D'USINAGE NON INTEGREES DANS LE PROCESSUS DE
 FABRICATION
 MOYENS DE TRANSPORT ET DE MANUTENTION
 APPAREILS DE LEVAGE
 GRUES
 PONTS ROULANTS, PONTS PORTIQUES
 ASCENSEURS, MONTE-CHARGE
 TREUILS
 PALANS
 CHARIOTS AUTOLEVEURS
 ACCESSOIRES DE MANUTENTION (CABLES, PALETTES, PICS,
 AIMANTS,...)
 CHARGES SUSPENDUES
 AUTRES
 RESEAU PUBLIC
 RESEAU PRIVE
 VEHICULES A MOTEUR
 VEHICULES SANS MOTEUR
 MOYENS DE TRANSPORT PAR EAU
 AUTRES MOYENS DE TRANSPORT
 TRANSPORTEURS AERIENS A CABLE
 TRANSPORTEURS MECANIKES, A L'EXCLUSION DES TRANSP.
 AERIENS A CABLE
 MOYENS DE TRANSPORT PAR SUCCION OU PAR GAZ COMPRIME

AUTRES MOYENS DE TRANSPORT QUE CEUX DES RUBRIQUES

291 JUSQU'A 293
 AUTRES MATERIELS
 APPAREILS SOUS PRESSION OU EN DEPRESSION
 CHAUDIERES
 RECIPIENTS

CANALISATIONS ET ACCESSOIRES
BOUTEILLES A GAZ
AUTRES APPAREILS SOUS PRESSION OU EN DEPRESSION

FOURS,FOYERS,ETUVES ET AUTRES INSTALLATIONS
DEGAGEANT DE LA CHALEUR
INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET D'UTILISATION DU FROID

TRANSPORT DE COURANT
OUTILS A MAIN
TOUTES AUTRES MACHINES, APPAREILS ET INSTALLATIONS
ELECTRIQUES
MUS EXCLUSIVEMENT PAR LA FORCE DE L'HOMME
MUS PAR UNE FORCE AUTRE QUE CELLE DE L'HOMME
ECHELLES, RAMPES MOBILES, ESCABEAUX
ECHAFAUDAGES
AUTRES MATERIELS NON CLASSES AILLEURS
EXPLOSIFS
GAZ, VAPEURS, FUMÉES
SUBSTANCES CHIMIQUES, SOLIDES ET LIQUIDES
SUBSTANCES BRULANTES OU EN FUSION
POUSSIERES, FRAGMENTS VOLANTS, ECLATS
RADIATIONS IONISANTES
AUTRES RADIATIONS
MATERIAUX
PIECES TRAITÉES MANUELLEMENT
SURFACES DE TRAVAIL ET DE CIRCULATION. SOLS

OBSTACLES, OUVERTURES DANS LES SOLS (TROUS, FOSSES)

ESCALIERS, RAMPES, MARCHES
VENT OU Foudre
A RESERVER POUR MILIEUX DE TRAVAIL SOUTERRAINS
ANIMAUX
AUTRES AGENTS MATERIELS QU'IL A ETE IMPOSSIBLE DE
CLASSER AILLEURS